

Rapport annuel

Comptes combinés

UMG Groupe VYV

EXERCICE 2024



Le présent rapport relatif à l'exercice 2024 est approuvé par le conseil d'administration en séance du 14 mai 2025.

Le président,
Stéphane Junique

GRUPE
vyv



Sommaire

1.	Rapport de gestion.....	3
1.1	Principes de l'UMG Groupe VYV	3
1.2	Environnement des marchés financiers	5
1.3	Faits significatifs	7
1.4	Compte de Résultat	10
1.5	Bilan	16
1.6	Evènements postérieurs à la clôture	19
1.7	Evolutions à venir	19
1.8	Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)	19
2.	Comptes combinés	20
2.1	Bilan – Actif	20
2.2	Bilan – Passif.....	21
2.3	Compte de Résultat	22
2.4	Hors-bilan	23
3.	Annexes aux comptes annuels	24
3.1	Faits significatifs	24
3.2	Périmètre de combinaison du groupe	27
3.3	Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	33
3.4	Changements dans les règles et méthodes ou de présentation	43
3.5	Notes sur le bilan	44
3.6	Notes sur le compte de résultat	60
3.7	Informations complémentaires.....	67



1. Rapport de gestion

1.1 Principes de l'UMG Groupe VYV

L'UMG Groupe VYV est régie par le Livre I du Code de la Mutualité. Elle a une vocation stratégique et prudentielle. Son activité principale consiste à :

- Prendre et gérer des participations, au sens du 10^e de l'article L. 310-3 du Code des Assurances, dans des entreprises mentionnées aux articles L. 310-1 ou L. 310-1-1 du Code des Assurances, ou dans des entreprises d'assurance ou de réassurance dont le siège social est situé hors de France ;
- Nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec des entreprises d'assurance dépourvues de capital social, quelle que soit leur nature institutionnelle.

Les mutuelles affiliées à l'UMG Groupe VYV sont les suivantes :

- Harmonie Mutuelle
- Mutuelle Mare Gaillard
- MGEN
- MNT
- SMACL Assurances

1.1.1 Objet social de l'UMG Groupe VYV

Elle regroupe aujourd'hui 4 mutuelles et une société d'assurance mutuelle, par le biais d'une convention d'affiliation, dont l'objet est de :

- Définir les relations financières fortes et durables entre le membre affilié et l'UMG dans le cadre du mécanisme de solidarité financière prévu dans la convention ;
- Préciser les dispositions statutaires, notamment celles relatives à l'exercice de l'influence dominante ;
- Définir les obligations et engagements réciproques des Parties ;
- Définir les principes et modalités de fonctionnement et de partage des coûts entre l'UMG et les membres affiliés.

Les membres affiliés ont notamment convenu de confier à l'UMG la recherche, la mise en œuvre et la coordination de projets communs de développement et de coopération.

1.1.2 Engagement de l'UMG vis-à-vis des affiliés

L'UMG s'engage à l'égard du membre affilié à :

- Instruire et organiser la mise en œuvre de la coordination stratégique, des coopérations et des mises en commun de moyens décidés par le conseil d'administration de l'UMG dans l'intérêt de l'UMG et des membres affiliés ;
- Mettre en place les fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité, fonction actuarielle) au sein de l'UMG et, en concertation avec les membres affiliés, un dispositif approprié d'animation et de coordination desdites fonctions avec les fonctions analogues de chaque membre affilié ;
- Elaborer les politiques groupe et s'assurer de l'adéquation entre lesdites politiques et les politiques propres à chaque membre affilié ;
- Instruire, proposer et mettre en œuvre le mécanisme de solidarité financière dans l'intérêt de l'UMG et des membres affiliés ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les membres affiliés se conforment aux engagements relatifs à la mise en œuvre de la solidarité financière pris dans le cadre de la convention d'affiliation ;
- Analyser toute demande d'un membre affilié s'inscrivant dans l'objet de la convention d'affiliation ou de celui de l'UMG, lui apporter, dans ce cadre, l'assistance, les conseils et le soutien qui lui seront nécessaires.



1.1.3 Engagements des affiliés

Les membres affiliés s'engagent à :

- Mettre en conformité leurs statuts avec les dispositions des statuts de l'UMG et de la convention d'affiliation ;
- Réaliser des versements aux fonds d'établissement et de solidarité, souscrire à des titres financiers le cas échéant, payer une cotisation statutaire pour le financement des frais de fonctionnement de l'UMG et financer des investissements de l'UMG ;
- Adhérer à la convention de combinaison.

1.1.4 Combinaison des comptes

L'UMG Groupe VYV étant l'entité combinante du Groupe, elle produit les comptes combinés ici présentés.



1.2 Environnement des marchés financiers

1.2.1 Environnement macro-économique

L'année 2024 s'achève en laissant derrière elle une empreinte marquée par des défis majeurs sur les plans économique, politique et géopolitique. Les élections décisives aux États-Unis, la crise politique en France et en Allemagne, ainsi que les conflits persistants au Moyen-Orient et en Ukraine ont alimenté un climat d'incertitude. Malgré ces nombreux facteurs d'instabilité, la plupart des marchés boursiers ont enregistré des performances solides dans les différentes classes d'actifs.

2024 a marqué un tournant en matière de politique monétaire, avec le début du cycle de baisse des taux directeurs dans la plupart des pays développés. La Banque Centrale Européenne a amorcé son cycle de baisse des taux dès juillet 2024, réduisant progressivement son taux de dépôt de 4 % à 3 % par quatre baisses de 25 points de base. Cette dynamique a entraîné une repentification de la courbe des taux d'intérêt, avec une baisse plus marquée des taux courts. Ces décisions ont été motivées par une décrue de l'inflation, plus rapide que prévu, et par un ralentissement de la croissance, particulièrement en Allemagne et, dans une moindre mesure, en France.

Dans ce contexte, les obligations souveraines des pays périphériques (Italie, Espagne et Portugal) ont surperformé, bénéficiant de fondamentaux macroéconomiques plus solides et d'une rigueur budgétaire accrue. En revanche, en France, les incertitudes politiques et l'annonce d'une dérive budgétaire marquée ont pesé sur la dette souveraine. Cela s'est traduit par un écartement du spread français de +77 bps par rapport au taux swap, et par une situation inédite en fin d'année où le taux français s'est retrouvé au-dessus du taux espagnol, un phénomène qui sera à surveiller de près.

Le marché du crédit euro de catégorie Investment Grade s'est bien comporté en 2024, affichant un volume d'émission en progression par rapport à l'année précédente.

Sur les marchés actions, la dynamique mondiale a été favorable, bien que ponctuée d'épisodes de volatilité liés à l'augmentation du risque géopolitique et à un calendrier politique chargé. L'indice Eurostoxx a ainsi progressé de 9 % sur l'année, soutenu par la confiance des investisseurs, portée notamment par la résilience des bénéfices des entreprises et le cycle de baisse des taux. Aux États-Unis, la performance a été encore plus impressionnante, avec une hausse de 23 % des indices boursiers, portée par la vigueur de l'économie américaine et l'optimisme des investisseurs face à l'évolution des politiques monétaires.

En France, le marché actions a connu une trajectoire plus contrastée. Le CAC 40 a initialement bénéficié de la dynamique mondiale, mais a subi une forte correction à la suite de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Cette décision a entraîné une vague d'incertitude sur la stabilité politique et économique du pays, provoquant un recul brutal de l'indice, amplifié par des sorties de capitaux et un élargissement des spreads souverains. La volatilité est restée élevée durant les mois suivants, avec un regain de nervosité des investisseurs lors des négociations pour la formation du gouvernement. Néanmoins, en fin d'année, le marché s'est partiellement stabilisé, profitant du soutien des politiques monétaires accommodantes et d'une résilience sectorielle, notamment dans le luxe et la technologie.



1.2.2 Impact sur les portefeuilles

Le stock de plus-values de notre portefeuille a continué de progresser en 2024, porté principalement par les actions et, dans une moindre mesure, par les obligations. Notre portefeuille a ainsi bien résisté au stress observé sur la dette souveraine française, tout en s'appuyant sur une diversification géographique et sectorielle permettant d'atténuer les effets des turbulences politiques nationales."

Les entités qui composent le Groupe VYV représentent 23,7 milliards d'euros de placements financiers en valeur nette comptable au 31 décembre 2024. Ces placements sont essentiellement effectués via des actifs obligataires pour environ 55% du portefeuille, par des actifs de rendement / OPCVM pour 29%, et de l'immobilier pour 7%.

Les valorisations se sont appréciées en 2024, conduisant à une amélioration de la plus-value latente, s'élevant à 3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2024.



1.3 Faits significatifs

1.3.1 Sur l'activité du groupe

1.3.1.1 Notation Fitch

Le 28 novembre 2024, Fitch Ratings a confirmé la note « A+ » de solidité financière du Groupe VYV. La perspective de notation est « Stable ». La note « A+ » concerne les entités suivantes :

- Harmonie Mutuelle
- MGEN
- Mutex
- MNT

Dans son évaluation, Fitch souligne quelques-uns des points positifs du Groupe VYV :

- Une position de leader en assurance santé en France,
- Une très forte solidité financière,
- Des résultats bénéficiaires attendus pour 2024,
- Un risque modéré sur les actifs,
- Une diversification des activités non-assurance.

La dette senior émise en Juillet 2019 est, quant à elle, toujours notée « A- ».

1.3.1.2 Progression du résultat consolidé

Le bénéfice net consolidé s'élève à 238 M€ (2,1% du Chiffre d'affaires) contre 179 M€ en 2023, marqué par une hausse de la rentabilité en assurance permettant de compenser l'évolution défavorable de l'offre de soins et des services et autres activités.

- Une contribution de l'assurance de 264 M€ (+88 M€ par rapport à 2023), portée par la forte progression de la marge technique, principalement en santé (liée aux indexations tarifaires), une légère amélioration du ratio de frais et une hausse du résultat financier hors exceptionnel. A la différence de l'an dernier, l'impact des éléments exceptionnels est très limité en assurance (pour rappel en 2023 : boni UMR et son effet fiscal, dépréciation des titres SMACL S.A., indemnité Médiateur...);
- Une contribution négative de l'offre de soins (-21 M€), impactée par des effets exceptionnels liés à la régionalisation (- 19 M€);
- Une contribution négative également des autres activités intégrant la dépréciation des titres Cegedim partiellement compensée par la plus-value de cession Egamo.

1.3.1.3 Provision des congés payés / arrêts maladie

Trois arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 sont venus écarter les dispositions françaises en matière de congés payés et d'arrêt de travail, et confirmer le principe de primauté du droit de l'UE sur le droit national. Ces arrêts sont venus améliorer les droits des salariés aux congés payés en matière d'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail.

La loi DDADUE du 22 Avril 2024 a permis une mise en conformité du Code du travail avec le Droit européen.

Les incidences comptables liées aux dispositions de cette nouvelle loi ont été prises en compte. Le Groupe VYV avait comptabilisé une provision de 7,9 M€ fin 2023, et a comptabilisé, en 2024, un complément de provision de 2,6 M€, portant ainsi la provision à 10,5 M€. Celle-ci porte à la fois sur des salariés présents au 31/12/2024, et sur des salariés ayant quitté l'entreprise.



1.3.2 Sur le périmètre

Les principaux mouvements de périmètre sur l'exercice sont les suivants (repris de manière plus détaillée dans la partie « Annexes aux comptes annuels ») :

1.3.2.1 Acquisition de titres Mutex

Le Groupe VYV (via Harmonie Mutuelle) a fait l'acquisition, en septembre 2024, de 12,3% de Mutex S.A. pour un prix total de 52 M€. Cette acquisition permet au Groupe VYV de détenir désormais 100% de Mutex S.A..

La quote-part de situation nette acquise s'élevant à 104 M€ à la date d'acquisition (844 M€ x 12,3%), cette opération a généré un écart d'acquisition négatif complémentaire de 52 M€, comptabilisé en provisions pour risques et charges. Cet écart est repris sur la durée résiduelle (2,25 ans jusqu'au 31/12/2026). L'impact s'élève à + 5,8 M€ en résultat exceptionnel, en complément des 18,8 M€ de reprise sur les écarts d'acquisition déjà existants, soit un total de + 24,6 M€.

1.3.2.2 VYV 3

VYV 3 Pays de la Loire : fusion des 3 entités juridiques VYV 3 Pays de la Loire Accompagnement et soins / Personnes âgées / Services et biens médicaux, absorbées par VYV 3 Pays de la Loire. Ces entités étant toutes consolidées en 2023, cette opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

1.3.2.3 Sous-Groupe SAFM

- Acquisition de 2 nouvelles structures (Paoli et Pompes Funèbres Sud), générant 4,3 M€ d'écart d'acquisition ;
- Fusion de 4 entités au cours de l'exercice dans SAFM.

Le sous-groupe SAFM intègre ainsi 9 entités fin 2024 (contre 11 en 2023).

1.3.2.4 Sous-Groupe HDS

- Acquisition par Harmonie Ambulance de 2 entités, Ambulances Normandin, fusionnée au 31/12/2024 et Ambulances 27 (non consolidée en 2024), qui fusionnera en 2025.
- Acquisition de Harmonie Médical Service de 2 entités, Annecy Réadaptation et Grenoble Médical, fusionnées en 2024.

Ces acquisitions ont généré des écarts d'acquisition pour 3,8 M€.

1.3.2.5 Foncière HGO

Les 4 SCI détenues par la Foncière HGO (SCI Nantes Est / Kerlic / Plérin / Sud-Loire) ont été absorbées par Foncière HGO. Les écritures résultant de cette fusion (mali de fusion) ont été annulées dans les comptes consolidés.



1.3.2.6 VYV Invest

- Le groupe a cédé 100% des parts d'Egamo en Janvier 2024. L'actif net (9,6 M€) a été cédé à un prix de 24 M€, cela a généré une plus-value de cession de 14,4 M€.
- VYV Invest a acquis 5% de Viamedis, faisant passer sa participation de 20% à 25%. L'écart d'acquisition généré s'est élevé à 1,2 M€.
- Déconsolidation de Energie perspective (« EP ») et Yvon, générant des impacts respectifs pour -3,9 M€ et -0,1 M€, comptabilisés en résultat exceptionnel.



1.4 Compte de Résultat

Le résultat net consolidé, dégagé au titre de l'exercice 2024, est bénéficiaire de + 238,6 M€, à comparer au résultat 2023 de + 178,6 M€.

En M€	Assurance	Soins et Accompagnement	Autres	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cotisations Acquisées	8 371,5			8 371,5	7 780,1	591,3	7,6%
Charges des Prestations d'Assurance	-7 316,4			-7 316,4	-6 812,1	-504,3	7,4%
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	-11,2			-11,2	-48,6	37,3	-76,9%
Marge Technique (hors frais)	1 043,8			1 043,8	919,5	124,3	13,5%
<i>% marge technique</i>	<i>87,5%</i>			<i>87,5%</i>	<i>88,2%</i>		
Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités	50,8	2 668,3	65,7	2 784,8	2 641,7	143,1	5,4%
Autres Produits d'Exploitation	277,8	255,9	0,5	534,2	513,8	20,4	4,0%
Charges des autres activités	-397,1	-2 952,5	-77,9	-3 427,5	-3 290,0	-137,5	4,2%
Charges de gestion	-1 355,9			-1 355,9	-1 233,5	-122,4	9,9%
Autres produits nets non techniques	-43,1			-43,1	-50,9	7,8	-15,4%
Intersectoriels	8,5	-11,7	3,3	0,0	0,1	-0,1	
Frais de fonctionnement nets	-1 459,1	-40,0	-8,4	-1 507,5	-1 418,8	-88,7	6,2%
<i>% frais de gestion</i>	<i>17,4%</i>			<i>18,0%</i>	<i>18,2%</i>		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-415,3	-40,0	-8,4	-463,7	-499,3	35,7	-7,1%
<i>Ratio combiné</i>	<i>105,0%</i>			<i>105,5%</i>	<i>106,4%</i>		
Dotations aux amort./prov. des écarts d'acquisition	0,0	-0,6	0,0	-0,6	-1,4	0,8	-57,6%
Résultat financier	691,1	7,5	1,8	700,4	785,1	-84,7	-10,8%
Résultat exceptionnel	35,8	16,9	4,9	57,6	48,4	9,2	19,0%
RESULTAT AVANT IMPOT	311,6	-16,2	-1,7	293,7	332,7	-39,0	-11,7%
Impôts sur les Résultats	-44,4	-3,4	-3,1	-50,9	-151,3	100,5	-66,4%
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équiv.	1,2	0,0	0,3	1,5	0,2	1,3	767,9%
Intérêts minoritaires	-4,0	-0,9	-1,1	-6,1	-3,0	-3,0	98,8%
RESULTAT NET (part du groupe)	264,5	-20,6	-5,6	238,3	178,6	59,7	33,4%

1.4.1 Commentaires généraux sur l'activité

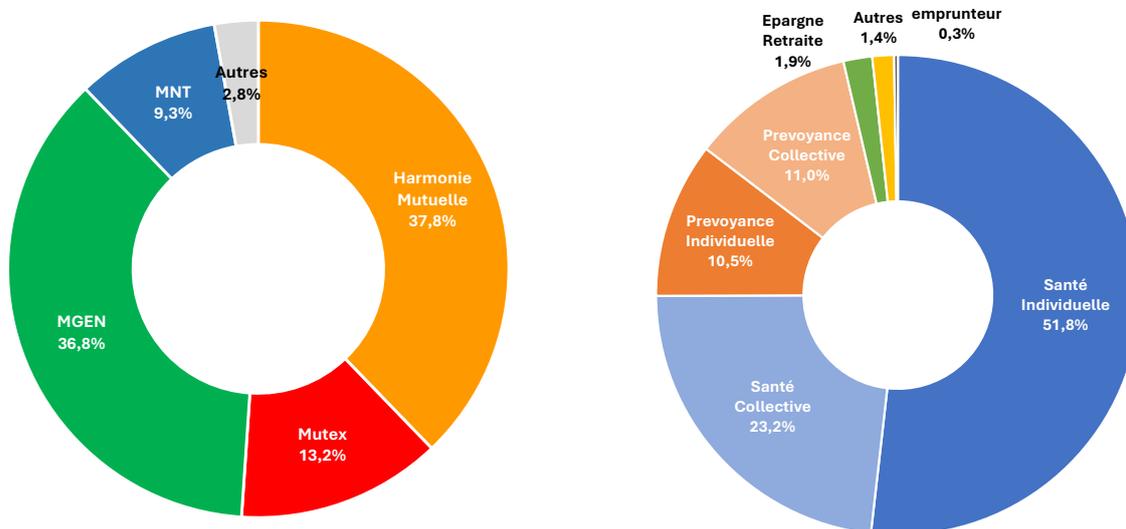
- Le résultat net de l'activité « **Assurance** » s'élève à 264,5 M€ au 31 décembre 2024. Les principaux contributeurs sont :
 - MGEN (y compris les SCI Philgen et Marcel Rivière) : + 85,5 M€
 - Mutex : + 64,3 M€
 - Harmonie Mutuelle (y compris HM Foncière et Lieux de vie) : + 50,6 M€
 - UMR (y compris SCI Corem Immo) : + 29,5 M€
 - MNT : + 23,7 M€
 - Esprit Retraite : + 6,3 M€

Le résultat net du Groupe VYV a principalement été marqué par une hausse de la marge technique, principalement en Santé, et une légère amélioration du taux de frais.

- L'activité « **Soins et Accompagnement** » connaît un déficit de 20,6 M€, compte-tenu de résultats dégradés sur certains métiers (-2 M€), ainsi qu'à des mesures de primes exceptionnelles sur les entités du Livre 3 MGEN, en vue des réorganisations à venir.
- L'activité « **Autres** » présente un résultat de - 5,6 M€ principalement lié à la dépréciation des titres Cegedim (- 15 M€), à la déconsolidation d'EP (- 4 M€), atténuée par la plus-value de cession d'Egamo (+ 14 M€).



1.4.2 Cotisations acquises : 8.371 M€



Les cotisations acquises brutes 2024 s'élèvent à 8.371 M€. L'augmentation de + 591 M€ (+7,6%) s'explique principalement par :

- Une croissance en Santé de 8% (+ 444 M€) dont MGEN (+ 205 M€) grâce aux indexations tarifaires et au développement des activités (international, collectif) et HM (+ 188 M€) sous l'effet du bon renouvellement du portefeuille Santé Collective;
- Prévoyance en hausse de 6% (+ 109 M€), dont Mutex (+ 59 M€) combinant affaires nouvelles et renouvellement et MGEN (+ 32 M€) grâce aux effets conjoints avec la santé (produit couplé MSP);
- Autres (assurance) en forte hausse de 54% (+ 42 M€) sous l'impact d'un nouveau contrat spécifique «Accidents du travail/Maladies professionnelles» à l'international de MGEN (+ 36 M€);
- L'impact des cessions de portefeuilles Mutex Union / Carel (- 56 M€) ;
- Effet année pleine de l'UMR (+ 52 M€).

1.4.3 Charges des prestations brutes assurance : 7.316 M€

Charges des prestations brutes d'assurance (en M€)	Montant 2024	Montant 2023	Variation 2024 / 2023	Variation en %
Prestations et Frais de gestion	7 497,1	6 645,5	851,6	12,8%
Provisions mathématiques	-641,8	-73,6	-568,2	772,4%
Charges des provisions pour sinistres	202,1	75,2	126,9	168,8%
Variation de la provision pour égalisation	-23,7	70,8	-94,5	-133,5%
Charges des autres provisions techniques	77,5	-9,5	87,0	-914,8%
Participation aux résultats	205,3	103,7	101,6	98,0%
TOTAL	7 316,4	6 812,1	504,3	7,4%

Les charges de prestations brutes augmentent de 504 M€ (7,4%), dans les mêmes proportions que le volume des cotisations.

Hors UMR (activité Epargne-retraite), le ratio P/C, passe de 84,4% à 83,7%.

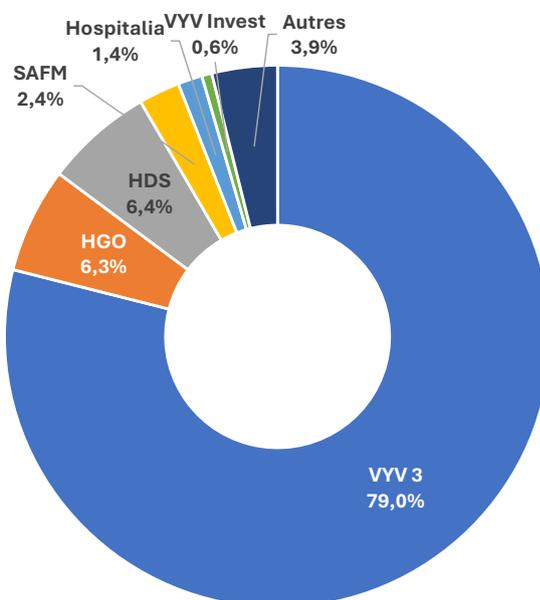


1.4.4 Résultat de la réassurance cédée : - 11 M€

Résultat de réassurance (en M€)	Montant 2024	Montant 2023	Variation 2024 / 2023	Variation en %
Cotisations réassurées	-514,3	-503,2	-11,1	2,2%
Prestations réassurées	458,7	398,2	60,5	15,2%
Commissions de réassurance	44,3	56,5	-12,1	-21,5%
TOTAL	-11,2	-48,6	37,3	-76,9%

Les principaux contributeurs au résultat de la réassurance sont MGEN, Mutex et MNT.

1.4.5 Chiffre d'affaires – autres activités : 2.785 M€



Le chiffre d'affaires des autres activités intègre :

- Le chiffre d'affaires des activités Soins et Accompagnement pour 2.668 M€, soit + 139 M€ (+ 5,5%) en comparaison avec 2023. Ce chiffre intègre les activités mutualistes (VYV 3 : filières cliniques, centres de convalescence, dentaire, optique, audio, pharmacie, petite enfance et EHPAD), ainsi que les activités capitalistiques (HGO, HDS, SAFM, Hospitalia). L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par :
 - Le développement de l'activité (+87 M€) sur de nombreux métiers, dont MCO (+31 M€), SMR (+19 M€), Personnes âgées (+13 M€), Transport sanitaire (+10 M€), SSIAD (+9 M€), handicap (+9 M€). Seule l'activité Dentaire est en recul de chiffre d'affaires pour -6 M€.
 - Des évolutions de périmètre (+52 M€) dont impact année pleine de l'intégration fin 2023 de la FEDOSAD dans VYV3 Bourgogne – filière Personnes âgées (+20M€) et de Sésame Autisme dans VYV3 Pays de Loire – filière Handicap (+9,5M€) et des ouvertures dans le réseau optique-audio.
- Le chiffre d'affaires des activités des filiales VYV Invest (17 M€) est de VYV IB (49 M€).
- Le chiffre d'affaires des « SCI d'Assurance » et de HM Foncière et Lieux de Vie pour 51 M€.



1.4.6 Autres produits d'exploitation : 534 M€

Ce poste comprend :

- Sur le secteur Assurance : les indemnités refacturées liées à l'intermédiation (indemnités de distribution, de gestion...);
- Sur les autres secteurs, les refacturations de charges à l'extérieur du groupe (subventions d'activité, loyers, mises à disposition, prestations de services...).

1.4.7 Charges des autres activités : 3.427 M€

Charges des autres activités (en M€)	Montant 2024	% du total	Montant 2023	% du total	Variation 2024 / 2023	Variation en %
Achats et charges externes	1 314,3	38,3%	1 255,1	38,1%	59,2	4,7%
Impôts et taxes	160,9	4,7%	159,0	4,8%	1,9	1,2%
Charges de personnel	1 683,6	49,1%	1 595,5	48,5%	88,1	5,5%
Autres charges d'exploitation	44,5	1,3%	77,5	2,4%	-33,1	-42,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions	224,2	6,5%	202,9	6,2%	21,3	10,5%
TOTAL	3 427,5	100,0%	3 290,0	100,0%	137,5	4,2%

Ce poste est constitué principalement des achats consommés, des frais généraux, des charges relatives au personnel (y compris le personnel externe inclus dans le poste « Achats et charges externes »), ainsi que les impôts et taxes associés. La progression des charges est en lien avec les augmentations constatées sur les postes « Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités » et « Autres Produits d'Exploitation ».

1.4.8 Charges de gestion : 1.356 M€

Frais de gestion (en M€)	Montant 2024	% du total	Montant 2023	% du total	Variation 2024 / 2023	Variation en %
Frais d'acquisition	372,3	27,5%	331,4	26,9%	40,9	12,3%
Frais d'administration	353,0	26,0%	316,9	25,7%	36,1	11,4%
Autres charges techniques	630,6	46,5%	585,3	47,4%	45,4	7,8%
TOTAL	1 355,9	100,0%	1 233,5	100,0%	122,4	9,9%

Le taux de frais de gestion (y compris la ligne « intersectoriels ») est stable par rapport à 2023, à 16,1%. Ce poste comprend :

- Les frais d'acquisition qui incluent notamment les frais des services chargés du développement, de l'établissement des garanties ou bulletins d'adhésion ;
- Les frais d'administration qui comprennent essentiellement les commissions de gestion et d'encaissement, les frais des services chargés de la gestion et de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux cotisations ;
- Les autres charges techniques, qui ne peuvent être affectées ni directement, ni par application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par le plan comptable.

1.4.9 Autres produits nets de charges non techniques : - 43 M€

Il s'agit de la différence entre les autres produits et les autres charges non techniques des sociétés d'assurance. Les principaux contributeurs sur ce poste sont Harmonie Mutuelle, MGEN, Mutex et MNT.



1.4.10 Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition : - 0,6 M€

Les écarts d'acquisition ont été valorisés sur la base de la différence entre la valeur d'achat et les capitaux propres retraités de la société acquise, à la date d'acquisition. Les dotations concernent exclusivement le groupe HDS (Harmonie Ambulance / Harmonie Médical service) pour - 0,6 M€.

1.4.11 Résultat financier : + 700 M€

Les principaux contributeurs sont :

- UMR : + 334 M€
- Mutex : + 251 M€
- MGEN : + 66 M€
- Harmonie Mutuelle : + 24 M€
- MNT : + 18 M€
- UMG Groupe VYV : - 4 M€
- Secteur Soins et Accompagnement : + 8 M€

Le résultat financier a diminué de 85 M€ par rapport à 2023, compte tenu de :

- Le boni de liquidation UMR, reçu par MGEN et Esprit Retraite en 2023, non reconduit en 2024 (- 206 M€).
- Une hausse du taux de rendement comptable des actifs, passant de 3,0% à 3,3%, impactant principalement le portefeuille obligataire (+101 M€).

1.4.12 Résultat exceptionnel : + 58 M€

Les principaux éléments significatifs sont les suivants :

- Reprise de l'écart d'acquisition négatif Mutex (amorti sur 15 ans) : + 25 M€
- Reprise de l'écart d'acquisition négatif UMR (amorti sur 10 ans) : + 10 M€
- L'amortissement des subventions reçues, sur l'activité soins (VYV 3) : + 22 M€

1.4.13 Impôt sur les résultats : - 51 M€

L'impôt sur les résultats se compose :

- D'une charge d'impôt exigible pour - 79 M€ (comptabilisée dans les comptes sociaux des sociétés soumises à l'IS).
- Un produit fiscal de + 24 M€ lié au boni UMR (bénéfice du régime mère/fille à la MGEN, fiscalisation à 15% au lieu de 25% chez Esprit Retraite).
- D'un produit d'impôt différé pour + 4 M€ (principalement lié à l'actualisation des business plans, pour le calcul des déficits reportables activés chez HM/MGEN).

1.4.14 Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence : + 1,5 M€

Les principales sociétés contribuant à ce poste sont :

- Parnasse Garanties : + 1,2 M€
- Viamedis : + 0,3 M€



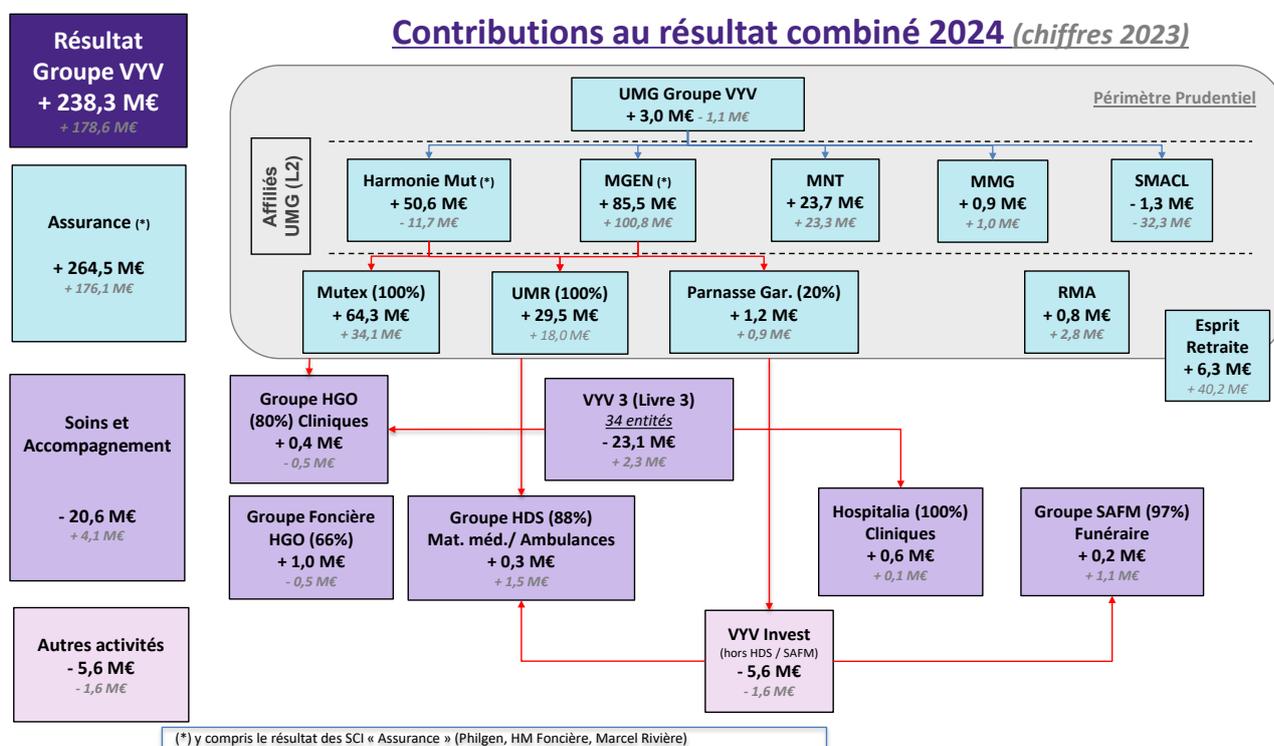
1.4.15 Intérêts minoritaires : - 6 M€

Ce montant correspond à la quote-part de résultats excédentaires revenant aux minoritaires :

- Mutex : - 4,0 M€ (correspondant à la quote-part de résultat avant acquisition des 100%),
- Périmètre soins : - 0,9 M€
- Périmètre VYV Invest : - 1,1 M€

1.4.16 Résultat par entités / Sous paliers

Le résultat net de + 238,3 M€ est représenté sur l'organigramme simplifié ci-dessous :





1.5 Bilan

1.5.1 Actif (en M€)

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Ecart d'acquisition nets	120,3	114,0	6,3
Autres actifs incorporels	119,0	102,8	16,2
Placements des entreprises d'assurance	22 916,0	23 670,7	-754,6
Placements des autres entreprises	801,5	797,2	4,4
Titres mis en équivalence	32,9	30,7	2,3
Part des cessionnaires et rétrocess. dans les provisions techniques	1 790,7	1 745,7	45,0
Créances	3 497,3	2 924,9	572,4
Autres actifs	1 406,2	1 406,5	-0,3
Comptes de régularisation	947,1	885,4	61,8
Total actif	31 631,1	31 677,8	-46,6

1.5.2 Passif (en M€)

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fonds propres	5 674,1	5 436,5	237,6
Intérêts minoritaires	56,0	156,1	-100,2
Passifs subordonnés	111,6	111,9	-0,3
Provisions techniques brutes	19 743,0	20 109,4	-366,4
Provisions pour risques et charges	401,8	363,6	38,2
Fonds dédiés	75,8	76,4	-0,6
Autres dettes	5 320,6	5 169,2	151,3
Compte de régularisation	248,3	254,7	-6,4
Total passif	31 631,1	31 677,8	-46,6

Le total du bilan s'élève à 31.631 M€, à comparer au montant de 31.678 M€ au 31 décembre 2023. Les principales évolutions sont liées à :

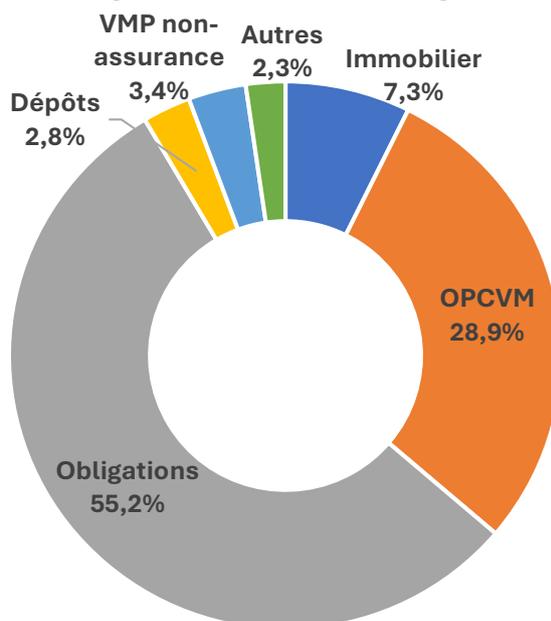
- Cessions des activités Carel et l'acceptation de Mutex Union, générant une diminution des placements pour 652 M€, et des provisions techniques pour 680 M€.
- Augmentation de la trésorerie (+ 460 M€), comptabilisée en créances, en particulier pour MGEN et UMR.



1.5.3 Placements financiers : 23.718 M€

Les placements financiers (en valeur nette comptable), sont répartis de la façon suivante :

Répartition des placements (en Valeur Comptable, avant transparisation)



L'ensemble des placements présente une plus-value latente proche de 3 Mds d'euros, principalement sur la poche OPCVM (2,2 Mds d'euros) et immobilier (0,8 Mds d'euros).

1.5.4 Titres mis en équivalence : 33 M€

Les titres mis en équivalence concernent :

- Parnasse Garanties (détenus à 20%) pour 28 M€
- Viamedis (détenus à 25%) pour 5 M€

1.5.5 Fonds propres (part du groupe) : 5 674 M€

L'augmentation de 238 M€ s'explique principalement par le résultat bénéficiaire de l'exercice (238 M€). Les autres variations se compensant :

- Variation des subventions d'investissement : + 4 M€
- Sortie du portefeuille Carel : - 11 M€
- Apport partiel d'actif de l'association Sesame à VYV3 Pays de la Loire : + 7 M€



1.5.6 Intérêts minoritaires : 56 M€

Les intérêts minoritaires se répartissent de la façon suivante :

- Foncière HGO : 32 M€
- Périmètre VYV Invest : 8 M€
- Groupe HDS : 4 M€
- Medi France : 4 M€
- Groupe HGO : 5 M€
- Groupe SAFM : 3 M€

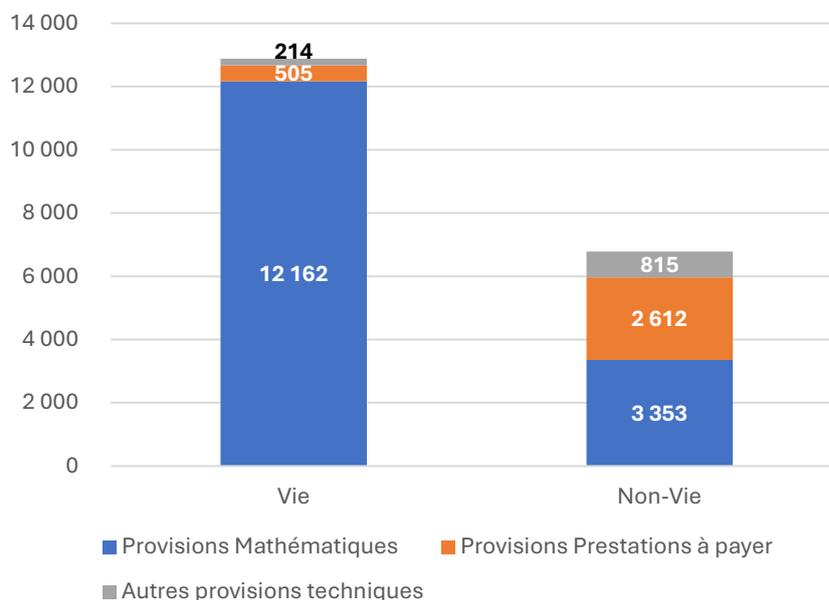
La diminution de 100 M€ par rapport à 2023, s'explique par le rachat des derniers minoritaires de Mutex courant 2024.

1.5.7 Provisions techniques : 19.743 M€

Les provisions techniques brutes de réassurance se répartissent entre :

- Pour l'activité vie : les provisions mathématiques, les provisions pour sinistres à payer et les provisions pour participation aux excédents.
- Pour l'activité non-vie : principalement les provisions mathématiques de rentes, les provisions pour sinistres à payer, les provisions pour égalisation contractuelles/transférables et les autres provisions techniques ;

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des provisions techniques (hors provisions en unités de compte), selon l'activité (vie / non-vie) et la nature des engagements.





1.6 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

1.7 Evolutions à venir

Dans le cadre de son développement stratégique, le Conseil d'administration de l'UMG Groupe VYV a validé le projet de mise en place un groupe d'intégration fiscale, à effet du 1/1/2025, dont elle en sera la tête d'intégration, conformément aux dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Cette intégration permettra la consolidation des résultats fiscaux avec ceux des autres entités du groupe et impliquera le dépôt de la première déclaration fiscale d'ensemble en mai 2026.

1.8 Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

La CSRD renforce les obligations de reporting des entreprises en matière de durabilité avec l'objectif d'amener les informations de durabilité au même niveau de qualité (fiabilité, pertinence, comparabilité) que celui des informations financières (plus de transparence et de comparabilité). Ce nouveau reporting devra être :

- Audité par un Organisme Tiers Indépendant (OTI)
- Intégré dans le rapport de gestion de l'entreprise – sous un format digital imposé
- Public

En 2024, le Groupe VYV n'est pas obligé de produire ce reporting de durabilité - a contrario des maisons Harmonie Mutuelle, MGEN, MNT et Mutex car elles dépassent les seuils.

Au cours de l'année 2024, le Groupe VYV a :

- Choisi l'OTI qui auditera les rapports de durabilité des 4 maisons dans un premier temps, puis du groupe dans un second temps,
- Accompagné les maisons qui devaient produire leur premier rapport de durabilité en 2025 sur des données 2024,
- Intégré les exigences de la directive CSRD en mobilisant l'ensemble des métiers concernés, tout en engageant des travaux de consolidation volontaire des productions des maisons pour harmoniser les pratiques et renforcer la cohérence des démarches à l'échelle du groupe.



2. Comptes combinés

2.1 Bilan – Actif

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Actifs incorporels	239 277	216 803
- dont écarts d'acquisition	120 274	113 967
Placements des entreprises d'assurance	22 832 878	23 606 911
- Terrains et constructions	1 736 907	1 603 462
- Placements dans les entreprises liées	110 128	514 184
- Autres placements	20 762 330	21 311 465
- Dépôts auprès des cédantes	223 513	177 800
Placements représentant des engagements en uc	83 149	63 762
Placements des autres entreprises	801 520	797 158
Titres mis en équivalence	32 943	30 664
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 790 749	1 745 749
- Part cessionnaires prov.- (v)	277 682	281 620
- Part cessionnaires - (nv)	1 513 067	1 464 129
Créances	3 497 279	2 924 890
- Créances nées d'opération d'assurance, réassurance ou cessions en substitution	1 024 568	1 014 755
- Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
- Créances sur les entreprises du secteur bancaire	1 428 874	968 844
- Autres créances	1 043 836	941 291
Part des garants dans les engagements en substitution		
Autres actifs	1 406 248	1 406 506
- Autres immobilisations corporelles	1 341 076	1 345 776
- Autres	65 171	60 730
Comptes de régularisation actif	947 108	885 354
Différence de conversion actif		
Total actif	31 631 150	31 677 797



2.2 Bilan – Passif

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres GROUPE	5 674 105	5 436 507
- Fonds de dotation sans droit de reprise ou capital	2 129 513	2 148 230
- Réserves de consolidation et Résultat	3 442 446	3 182 680
- Autres fonds mutualistes	102 146	105 596
Intérêts minoritaires	55 957	156 128
CAPITAUX PROPRES	5 730 062	5 592 635
Passifs subordonnés	111 604	111 860
Provisions techniques brutes	19 661 633	20 045 456
- Provisions d'assurance vie	12 881 463	13 668 880
- Provisions d'assurance non vie	6 780 171	6 376 576
Provisions techniques uc	81 376	63 933
Provisions pour risques et charges et provisions réglementées	401 786	363 551
Fonds dédiés	75 800	76 394
Autres dettes	5 320 591	5 169 242
- Dettes nées des opérations d'assurance et de ré assurance	1 598 218	1 610 649
- Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	714 020	660 391
- Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
- Dettes représentées par des titres	500 001	500 001
- Autres dettes	2 508 351	2 398 201
Comptes de régularisation passif et comptes de liaison	248 297	254 725
Différence de conversion passif		
Total passif	31 631 150	31 677 797



2.3 Compte de Résultat

En K€	Activité Non vie	Activité Vie	Autres activités mutualistes (Livres 1 et 3)	Autres activités (SCI, SA/SAS, GIE, associations)	Intersectoriels	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
Cotisations émises	7 713 885	757 529			-97 336	8 374 078	7 787 247
Variation des cotisations non acquises	-2 611	0			0	-2 611	-7 102
Cotisations acquises	7 711 274	757 529	0	0	-97 336	8 371 467	7 780 145
Produits d'exploitation bancaire							0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	2 226 320	594 992	-36 530	2 784 782	2 641 675
Autres produits d'exploitation	322 124	50 339	540 151	84 541	-462 949	534 206	513 828
Produits financiers nets de charges	230 341	464 453	6 004	-1 913	1 509	700 395	591 284
Total des produits d'exploitation courante	552 465	514 793	2 772 474	677 620	-497 970	4 019 382	3 746 787
Charges des prestations d'assurance	-6 363 245	-1 040 980			87 795	-7 316 429	-6 812 097
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-24 792	4 378			9 181	-11 233	-48 559
Charges d'exploitation bancaire							0
Charges des autres activités			-2 811 355	-674 697	58 569	-3 427 483	-3 289 983
Charges de gestion	-1 623 862	-173 022			440 955	-1 355 929	-1 233 549
Total des charges d'exploitation courante	-8 011 899	-1 209 623	-2 811 355	-674 697	596 500	-12 111 075	-11 384 189
Transferts intersectoriels	0	0	0	0	2	2	69
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	251 841	62 698	-38 881	2 923	1 196	279 776	142 812
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition						-573	-1 351
Autres produits nets non techniques						-43 063	142 914
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition						236 141	284 375
Résultat exceptionnel						57 578	48 367
Impôts sur le résultat						-50 865	-151 316
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES						242 854	181 427
Quote part dans les résultats des entreprises en MEE						1 476	170
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE						244 330	181 597
Intérêts minoritaires						-6 051	-3 043
RESULTAT NET (part du groupe)						238 278	178 554



2.4 Hors-bilan

2.4.1 Engagements des entreprises d'assurance

En K€	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements contractuels	502 734	441 282
Autres engagements reçus	30 443	47 904
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties de crédits	73 902	48 154
Autres engagements donnés	215 967	269 694
AUTRES ENGAGEMENTS		
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs		
Autres engagements réciproques		

2.4.2 Engagements des autres entreprises

En K€	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements contractuels	77 167	60 585
Autres engagements reçus	7 536	6 758
ENGAGEMENTS DONNES		
Caution, nantissement, hypothèque et autres	130 085	152 008
Autres engagements donnés	78 028	77 284
AUTRES ENGAGEMENTS		
Autres engagements		



3. Annexes aux comptes annuels

3.1 Faits significatifs

3.1.1 Sur l'activité du groupe

3.1.1.1 Notation Fitch

Le 28 novembre 2024, Fitch Ratings a confirmé la note « A+ » de solidité financière du Groupe VYV. La perspective de notation est « Stable ». La note « A+ » concerne les entités suivantes :

- Harmonie Mutuelle
- MGEN
- Mutex
- MNT

Dans son évaluation, Fitch souligne quelques-uns des points positifs du Groupe VYV :

- Une position de leader en assurance santé en France,
- Une très forte solidité financière,
- Des résultats bénéficiaires attendus pour 2024,
- Un risque modéré sur les actifs,
- Une diversification des activités non-assurance.

La dette senior émise en Juillet 2019 est, quant à elle, toujours notée « A- ».

3.1.1.2 Progression du résultat consolidé

Le bénéfice net consolidé s'élève à 238 M€ (2,1% du Chiffre d'affaires) contre 179 M€ en 2023, marqué par une hausse de la rentabilité en assurance permettant de compenser l'évolution défavorable de l'offre de soins et des services et autres activités.

- Une contribution de l'assurance de 264 M€ (+88 M€ par rapport à 2023), portée par la forte progression de la marge technique, principalement en santé, une légère amélioration du ratio de frais et une hausse du résultat financier hors exceptionnel. A la différence de l'an dernier, impact très limité des éléments exceptionnels en assurance, uniquement de nature fiscale (28 M€ à comparer à 146 M€) ;
- Une contribution négative de l'offre de soins (-21 M€), impactée par des effets exceptionnels liés à la régionalisation (- 19 M€) ;
- Une contribution négative également des autres activités intégrant la dépréciation des titres Cegedim partiellement compensée par la plus-value de cession Egamo.

3.1.1.3 Provision des congés payés / arrêts maladie

Trois arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 sont venus écarter les dispositions françaises en matière de congés payés et d'arrêt de travail, et confirmer le principe de primauté du droit de l'UE sur le droit national. Ces arrêts sont venus améliorer les droits des salariés aux congés payés en matière d'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail.

La loi DDADUE du 22 Avril 2024 a permis une mise en conformité du Code du travail avec le Droit européen.

Les incidences comptables liées aux dispositions de cette nouvelle loi ont été prises en compte. Le Groupe VYV avait comptabilisé une provision de 7,9 M€ fin 2023, et a comptabilisé un complément de provision de 2,6 M€, portant ainsi la provision à 10,5 M€. Celle-ci porte à la fois sur des salariés présents au 31/12/2024, et sur des salariés ayant quitté l'entreprise.



3.1.2 Sur le périmètre

Les principaux mouvements de périmètre sur l'exercice sont les suivants (repris de manière plus détaillée dans la partie « Annexes aux comptes annuels ») :

3.1.2.1 Acquisition de titres Mutex

Le Groupe VYV (via Harmonie Mutuelle) a fait l'acquisition, en septembre 2024, de 12,3% de Mutex S.A. pour un prix total de 52 M€. Cette acquisition permet au Groupe VYV de détenir désormais 100% de Mutex S.A..

La quote-part de situation nette acquise s'élevant à 104 M€ à la date d'acquisition (844 M€ x 12,3%), cette opération a généré un écart d'acquisition négatif complémentaire de 52 M€, comptabilisé en provisions pour risques et charges. Cet écart est repris sur la durée résiduelle (2,25 ans jusqu'au 31/12/2026). L'impact s'élève à + 5,8 M€ en résultat exceptionnel, en complément des 18,8 M€ de reprise sur les écarts d'acquisition déjà existants, soit un total de + 24,6 M€.

3.1.2.2 VYV 3

VYV 3 Pays de la Loire : fusion des 3 entités juridiques VYV 3 Pays de la Loire Accompagnement et soins / Personnes âgées / Services et biens médicaux, absorbée par VYV 3 Pays de la Loire. Ces entités étant toutes consolidées en 2023, cette opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

3.1.2.3 Sous-Groupe SAFM

- Acquisition de 2 nouvelles structures (Paoli et Pompes Funèbres du Sud), générant 4,3 M€ d'écart d'acquisition ;
- Fusion de 4 entités au cours de l'exercice dans SAFM.

Le sous-groupe SAFM intègre ainsi 9 entités fin 2024 (contre 11 en 2023).

3.1.2.4 Sous-Groupe HDS

- Acquisition par Harmonie Ambulance de 2 entités, Ambulances Normandin, fusionnée au 31/12/2024 et Ambulances 27 (non consolidée en 2024), qui fusionnera en 2025.
- Acquisition de Harmonie Médical Service de 2 entités, Annecy Réadaptation et Grenoble Médical, fusionnées en 2024.

Ces acquisitions ont généré des écarts d'acquisition pour 3,8 M€.

3.1.2.5 Foncière HGO

Les 4 SCI détenues par la Foncière HGO (SCI Nantes Est / Kerlic / Plérin / Sud-Loire) ont été absorbées par Foncière HGO. Les écritures résultant de cette fusion (mali de fusion) ont été annulées dans les comptes consolidés.



3.1.2.6 VYV Invest

- Le groupe a cédé 100% des parts d'Egamo en Janvier 2024. L'actif net (9,6 M€) a été cédé à un prix de 24 M€, cela a généré une plus-value de cession de 14,4 M€.
- VYV Invest a acquis 5% de Viamedis, faisant passer sa participation de 20% à 25%. L'écart d'acquisition généré s'est élevé à 1,2 M€.
- Déconsolidation de Energie perspective (« EP ») et Yvon, générant des impacts respectifs pour -3,9 M€ et -0,1 M€, comptabilisés en résultat exceptionnel.



3.2 Périmètre de combinaison du groupe

3.2.1 Principes de détermination du périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison a été défini à partir d'un travail de recensement de toutes les structures qui gravitent directement ou indirectement autour de l'UMG et de ses membres.

Type de structures	Contrôle / détention	% de détention	Incidence sur le périmètre
Mutualistes (Combinées)	Analyse de la Gouvernance	Gouvernance effective par le Groupe	incluses si dépassement des seuils
		Pas de gouvernance	exclues
Capitalistiques (Consolidées)	Détention du capital par le groupe	> 20%	incluses si dépassement des seuils
		< 20%	exclues

Ce travail de recensement a permis d'identifier près de 300 structures (Mutuelles, Unions, SA, SAS, GIE, SCI, associations) dont 217 structures contrôlées par le groupe (détenues, soit à plus de 20% pour les structures capitalistiques par le groupe ou répondant aux critères de combinaison pour les autres structures).

Pour donner du sens aux comptes combinés du groupe, il a été jugé opportun de définir des seuils financiers sur les postes suivants : fonds propres, actifs corporels nets et dettes financières externes, afin de retenir dans ces comptes combinés uniquement les structures significatives d'un point de vue économique.

Les seuils retenus sont les suivants :

- Fonds propres > 30 M€ ou Fonds propres < - 3 M€
- Actifs corporels nets > 30 M€
- Dettes financières > 30 M€

Ces seuils s'appliquent aux entités ou groupes d'entités. Le déclenchement se fait dès qu'un des seuils est atteint. Des forçages ont été effectués, afin de garder une vision cohérente des paliers intermédiaires (HDS, HGO, VYV 3, VYV INVEST et SAFM).

Par ailleurs, certaines exclusions s'appliquent, pour les raisons suivantes :

- Sociétés HLM : réglementation spécifique (Avis 2001-E du 4 Juillet 2001 du Conseil National de la Comptabilité).
- GIE (Groupement d'intérêt économique) : fonds propres et résultat à 0. Cependant les actifs et les dettes peuvent faire l'objet de retraitements de consolidation.

A noter qu'il existe un périmètre d'intégration fiscale constitué des entités de la « Famille MGEN », regroupant :

- MGEN,
- MGEN Union,
- MGEN Centres de Santé
- MGEN Action Sanitaire et Sociale
- SAS MGEN Solutions
- SAS Vivoptim Solutions
- MGEN Partenaire
- ClinicProSport
- SCI MGET

Afin de respecter les conditions fiscales de forme, des compte-combinés MGEN (« sous-palier ») sont réalisés et mentionnent l'existence d'une combinaison au niveau du Groupe VYV.



Le périmètre de combinaison / consolidation a été défini conformément aux critères réglementaires suivants :

- **Pour la combinaison** : les structures sont liées à l'UMG Groupe VYV ou ses membres affiliés par des liens d'intérêts et des centres de décision communs. Celles-ci répondent à une logique de groupe et s'intègrent dans la stratégie générale de l'UMG Groupe VYV. La combinaison intègre ainsi les Mutuelles et Unions exerçant une activité d'assurance (Livre II du Code de la Mutualité), les Mutuelles et Unions de Soins et Accompagnement (Livre III du Code de la Mutualité), les Unions relevant du Livre I du Code de la Mutualité, ainsi que des associations.

Une convention de combinaison existe entre l'UMG Groupe VYV et toutes ces structures mutualistes.

- **Pour la consolidation** : les structures sont liées à l'UMG Groupe VYV ou ses membres affiliés par des liens capitalistiques. Y sont recensées toutes les sociétés par actions simplifiées, les sociétés anonymes et les sociétés civiles immobilières dans lesquelles l'UMG Groupe VYV ou ses membres fondateurs ont souscrit des prises de participation. En fonction des prises de participation du groupe et des modes de détention (directe et indirecte), il est déterminé des pourcentages de contrôle et d'intérêt. Pour toutes ces structures, sont appliquées des méthodes de consolidation différentes selon le niveau de contrôle, à savoir : intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation 2024 UMG Groupe VYV regroupe 89 entités.

3.2.2 Liste des entités dans le périmètre au 31 décembre 2024

Le tableau ci-après liste les 89 entités combinées au 31 décembre 2024. Les entités ayant fusionné sont mentionnées chez l'absorbante.

- Le pourcentage de contrôle (% de droits de vote) sert à établir les chaînes de contrôle, et donc à déterminer le périmètre de combinaison. Le périmètre de combinaison se détermine exclusivement en fonction du niveau de contrôle politique, et non financier. Le pourcentage de contrôle permet également de déterminer la méthode de consolidation.
- Le pourcentage d'intérêt représente la fraction des droits aux bénéfices (ou quotes-parts de pertes), se matérialisant en général par la répartition du dividende, et le cas échéant, des boni (mali) de liquidation de l'entreprise. Il reflète le droit « financier » ou « pécuniaire » du groupe dans ses filiales et participations.



Forme juridique	Structure	Méthode d'intégration	% Contrôle	% Intérêt	Evolution / Commentaire
Unions combinées relevant du Livre 1 du code de la Mutualité					
Livre 1	UMG Groupe VYV	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Structure combinante
Livre 1	MGEN Union	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Unions / Mutuelles / structures capitalistiques assurance combinées					
Livre 2	Harmonie Mutuelle	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	MGEN	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	MNT	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	Mutuelle Mare-Gaillard	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Société d'assurance mutuelle	SMACL Assurances	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Membre de l'UMG
Livre 2	Ressources Mutuelles Assistance	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SA	MUTEX SA	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SA	UMR	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SA	Parnasse Garanties	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	
Unions / Mutuelles/ Autres structures entrant dans le sous palier VYV 3					
Livre 3	VYV 3	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Association	APSA	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Medi France Europe	Intégration Globale	86,60%	86,60%	
Livre 3	Mutualité Française Limousine	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Mutualité Française de la Vienne	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	MGEN Action Sanitaire et Sociale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	MGEN Centres de Soins	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne (Faitière)	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Biens Médicaux	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Sanitaire et Social	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Retraite	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Seniors	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Domicile	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Santé Services	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Santé Social	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bretagne Travail Adapté	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Pavillon de la Mutualité	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Association	SCAPA	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SCI	SCI Clinique Mutualiste du Medoc	Intégration Globale	99,98%	86,58%	
SCI	SCI Pessac	Intégration Globale	100,00%	86,60%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Mutualiste de l'Estuaire	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Mutualiste Jules Verne	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de gestion Clinique de la Sagesse	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union de Gestion Clinique Villa Notre Dame	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union Thiernoise des Mutuelles	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	Union Territoriale Mutualiste Lorraine	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Centre Val de Loire	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV 3 Ile de France	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Pays de Loire	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Absorbition des 3 unions VYV3PDL Biens médicaux, Accompagnement et Soins, Personnes Agées
Livre 3	VYV3 Normandie	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV 3 Sud Est	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Terres d'Oc	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Livre 3	VYV3 Bourgogne	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Structures entrant dans le sous palier HDS					
SAS	Harmonie Développement Services	Intégration Globale	88,40%	88,40%	
SAS	Harmonie Médical Service	Intégration Globale	100,00%	88,40%	Acquisition et fusion des sociétés Annecy Réadaptation et Grenoble Médical
SAS	Harmonie Ambulance	Intégration Globale	100,00%	88,40%	Acquisition et fusion de la société Ambulances Normandin
SAS	Taxis Saint Christophe	Intégration Globale	100,00%	88,40%	



Forme juridique	Structure	Méthode d'intégration	% Contrôle	% Intérêt	Evolution / Commentaire
Structures entrant dans le sous palier HGO					
SAS	Hospit Grand Ouest	Intégration Globale	80,10%	80,10%	
SAS	Hopital privé des Côtes d'Armor	Intégration Globale	100,00%	80,10%	
SAS	Clinique Jules Verne	Intégration Globale	86,20%	69,05%	
SAS	Polyclinique du Trégor	Intégration Globale	100,00%	80,10%	
SAS	Clinique Mutualiste Bretagne Occidentale	Intégration Globale	100,00%	80,10%	
SAS	Clinique Sud Vendée	Intégration Globale	94,47%	75,66%	
SCI	SCI François Rabelais	Intégration Globale	99,98%	75,66%	
SCI	SCI Moulin du Duc	Intégration Globale	100,00%	80,10%	
Structures entrant dans le sous palier SAFM					
SAS	La Maison des Obsèques - SAFM	Intégration Globale	96,67%	96,67%	Absorption de 4 filiales (ADPFM, Arnaud Anjou, SF Remparts et Vallis Clausa)
SAS	Arras Funéraire	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Crématorium Sud Loire	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Pompes Funèbres Le Marchand	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Pompes Funèbres Dauger	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SCI	SCI Boussin	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Gueugnon	Intégration Globale	100,00%	96,67%	
SAS	Paoli	Intégration Globale	100,00%	96,67%	Entrée de périmètre
SAS	pompes Funèbres du Sud	Intégration Globale	100,00%	96,67%	Entrée de périmètre
Structures entrant dans le sous palier HOSPITALIA					
SAS	Hospitalia	Intégration Globale	99,90%	99,90%	
SAS	Clinique Benigne Joly	Intégration Globale	100,00%	99,90%	
SCI	Talent Roger Renard	Intégration Globale	100,00%	99,91%	
Structures entrant dans le Sous Groupe Foncière HGO					
SAS	Foncière HGO	Intégration Globale	65,87%	65,50%	Absorption de 4 filiales (SCI Kerlic, Nantes Est, Plerin et Sud Loire)
Autres entités rattachées aux sociétés d'assurance					
SCI	SCI Marcel Rivière	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SCI	SCI Philgen	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	EGAS	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	VYV Internationa Benefits	Intégration Globale	85,00%	85,00%	
SA	MGEN Distribution (ex-Europamut)	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Changement de dénomination
Livre 3	Esprit Retraite	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SCI	COREM IMMO	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
Structures entrant dans le sous palier VYV INVEST					
SAS	VYV Invest	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Oxantis	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	HM-VYV Innovation	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Kalixia	Intégration Globale	50,00%	50,00%	
SAS	KRG	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Novaxes	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	Viamedis	Mise en équivalence	25,00%	25,00%	
SAS	VYV Conseil	Intégration Globale	100,00%	100,00%	
SAS	VYV IA	Intégration Globale	68,00%	68,00%	
SAS	VYV Protection Avenir	Intégration Globale	68,42%	68,42%	
SAS	VYV Ecoute et solutions (ex-VYV Services)	Intégration Globale	100,00%	100,00%	Changement de dénomination



3.2.3 Organisation des activités

3.2.3.1 Activité Assurance

Cette activité regroupe les structures mutualistes et capitalistiques exerçant une activité d'assurance, soit les 4 mutuelles et une société d'assurance mutuelle affiliées à l'UMG Groupe VYV, ainsi que les entités suivantes :

- Sociétés capitalistiques : Mutex, l'UMR et Parnasse Garanties ;
- Une union du Livre 2 du Code la Mutualité : Ressources Mutuelles Assistance ;
- Les SCI d'exploitation les plus significatives détenues par les Mutuelles : Philgen, Marcel Rivière, Harmonie Mutuelle Foncière Lieux de Vie.
- UMG Groupe VYV
- MGEN Union
- Esprit Retraite, union du Livre 3 du Code de la Mutualité.

3.2.3.2 Activité Soins et Accompagnement

Cette activité regroupe les groupes (paliers intermédiaires) suivants :

- VYV 3 : toutes les unions Livre III et associations liées directement ou indirectement à VYV 3,
- Groupe HDS : activités de transport sanitaire et de distribution de matériel médical,
- Groupe SAFM : activités funéraires,
- Groupe Hospi Grand Ouest : activités de cliniques sous forme capitalistique,
- Groupe Hospitalia : activités de cliniques sous forme capitalistique,
- Groupe Foncière HGO : Holding Foncière HGO détenant 4 SCI (portant l'immobilier de cliniques).

3.2.3.3 Autres activités

Le sous-groupe VYV Invest (société holding réalisant des prises de participation dans des domaines stratégiques pour le groupe), hors participations rattachées aux secteurs Assurance (Mutex) et Soins et accompagnement (SAFM, HDS).

3.2.4 Exclusions du périmètre

3.2.4.1 Groupe Arcade

Certaines structures dépassant les seuils financiers sont exclues du périmètre de combinaison pour des raisons réglementaires : c'est le cas du Groupe Arcade (via la holding Groupe Arcade VYV).

Le Groupe Arcade VYV est détenue à 52,04% par VYV Invest, et contrôle les 2 pôles du groupe Arcade :

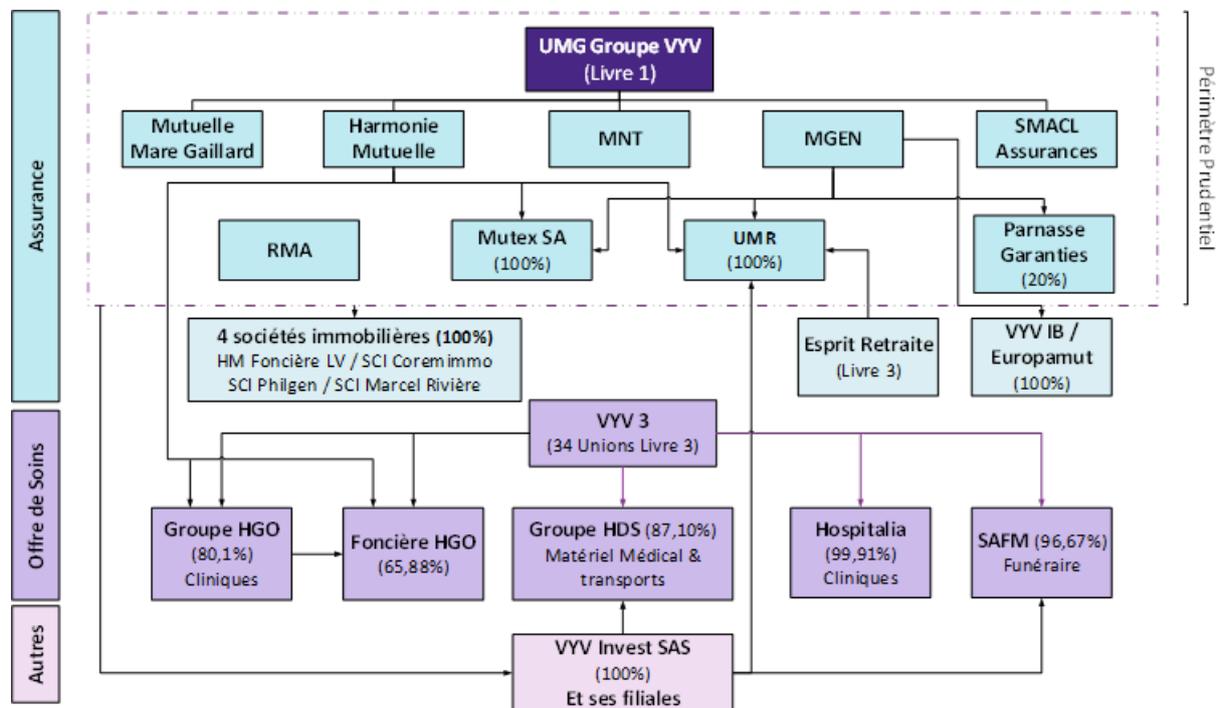
- Logement social « Coopérer pour Habiter » ;
- Promotion immobilière « SCCI Arcade ».

Ces entités sont régies par une réglementation spécifique relative aux sociétés HLM (« Coopérer pour Habiter ») et par des statuts coopératifs (« SCCI Arcade »). Les actifs et les dividendes ne pouvant être transférés à des groupe non-HLM, ces entités ne peuvent être consolidés dans des groupe non-HLM (Avis du Comité d'Urgence N° 2001-E du 4 juillet 2001 du CNC). Ainsi, le Groupe Arcade est exclu du périmètre de consolidation.



3.2.5 Périmètre synthétique

L'organisation du groupe par pôle d'activités est résumée ci-après :





3.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.3.1 Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes combinés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux, applicables en France aux entreprises d'assurance, et en particulier le règlement 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC »).

Ces prescriptions sont suffisantes pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat combiné du Groupe VYV.

Les comptes sociaux à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat combinés, ont été tenus selon les principes de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices et dans le respect du principe de prudence.

Les postes d'actif et de passif du bilan, les postes de charges et de produits du compte de résultat, sont inscrits sans compensation.

Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils étaient connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.

3.3.2 Durée des exercices – date de clôture

La durée des exercices des entités du périmètre est de 12 mois.

La date de clôture de l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de combinaison et consolidation est conforme à la date de clôture de la structure combinante, soit le 31 décembre 2024. Les comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV sont établis au 31 décembre 2024.

3.3.3 Méthodes d'évaluation

3.3.3.1 Méthodes de consolidation

L'UMG Groupe VYV applique les principes de combinaison et de consolidation. Les méthodes de consolidation retenues pour l'établissement des comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV consistent pour :

- La combinaison à :
 - Intégrer dans les comptes de la structure combinante, les éléments des comptes sociaux des structures combinées, après retraitements éventuels ;
 - Éliminer les opérations intra-groupes entre la structure combinée et les autres structures consolidées ou combinées du groupe.

- L'intégration globale à :
 - Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante, les éléments des comptes sociaux des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
 - Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
 - Éliminer les opérations intra-groupes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ou combinées du groupe.



- L'intégration proportionnelle à :
 - Intégrer dans les comptes de la structure consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Dans cette méthode, aucun intérêt minoritaire n'est donc habituellement constaté ;
 - Éliminer les opérations intra-groupes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres structures consolidées ou combinées du groupe.

- La mise en équivalence à : substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres retraités, selon les règles de consolidation.

3.3.3.2 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont valorisés sur la base de la différence entre le coût d'acquisition des titres (prix convenu et frais accessoires) et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise (juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiés) à la date d'acquisition.

En application du règlement ANC 2015-07, applicable depuis le 01/01/2016, les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. En revanche, pour les sociétés acquises avant 2016, les plans d'amortissement sont maintenus. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Secteur Matériel Médical	10 ans
Secteur Transport Sanitaire	10 ans
Secteur Hospitalier	10 ans

Si la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Une fois l'écart d'acquisition calculé et comptabilisé, il peut être corrigé pendant un délai dit « d'affectation », c'est à dire jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Concernant, les écarts d'acquisition négatifs, ceux-ci sont comptabilisés en « provision pour risques et charges » et sont repris en « produit exceptionnel ».

- Pour Mutex, s'agissant d'acquisitions successives en 2012, 2017, 2021 et 2024, les écarts d'acquisition ont été repris respectivement sur 15 ans, 10 ans, 5,5 ans et 2,25 ans, jusqu'au 31 décembre 2026.
- Pour l'UMR, l'écart d'acquisition est repris sur une durée de 10 ans, à compter du 1/5/2023.

3.3.3.3 Les placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos et couverture (façade et toitures), lots techniques (ascenseurs, traitement de l'air), second œuvre (aménagement intérieurs...).



Les immeubles et leurs travaux sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques. Ces durées d'amortissement pour un même composant peuvent varier suivant la catégorie de l'immeuble (immeuble en pierre de taille, construction plus légère, immeuble de placement ou immeuble d'exploitation...) et les usages de la région (Paris, ville de province...).

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux ont été conservées en consolidation (pas de retraitement d'homogénéisation). Il n'a pas été relevé d'écart significatif pour un même type d'immeuble au sein d'une même région.

Catégories	Durées d'amortissement
Gros œuvre	10 à 50 ans linéaire
Clos et couverture	12 à 40 ans linéaire
Lots techniques	10 à 25 ans linéaire
Second œuvre	3 à 25 ans linéaire

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments sont non réévalués.

Soulignons que les actifs immobiliers des SCI figurent en grande majorité en haut de bilan dans le poste « Terrains et constructions ».

En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque le bien n'a pas vocation à être détenu durablement par le groupe (cession envisagée à court ou moyen terme).

Des contrats en crédit-bail significatifs ont été identifiés et retraités, au sein de VYV 3 Ile de France pour le portage immobilier du Centre de réadaptation Sainte Marie basé à Paris.

Ces contrats ont été retraités en immobilisations et en emprunts.

3.3.3.4 Les placements mobiliers

Les placements mobiliers regroupent les titres cotés et non cotés (notamment les titres de participation détenus dans des sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité), les SICAV et les parts de fonds communs de placement, les obligations cotées et non cotées, les prêts accordés, ainsi que les avances et les dépôts.

Leur valeur d'inscription à l'actif correspond à leur valeur d'achat ou leur valeur nominale. Les cessions sont traitées selon la méthode « FIFO » (first in, first out) pour les valeurs mobilières de placement.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : dernier cours coté du jour de l'inventaire,
- Titres non cotés : valeur vénale si connue, ou estimation selon la dernière situation nette connue,
- SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire,
- Autres placements : valeur comptable éventuellement dépréciée.

Concernant les prêts, les avances et les dépôts, une dépréciation est évaluée dès lors qu'il est estimé que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts ou remboursement du capital.



A noter que, pour les entités non-assurance, soumises au Plan Comptable Général, les dépréciations sont comptabilisées dès le 1^{er} euro de moins-value latente.

3.3.3.5 La provision pour dépréciation durable

Elle a pour objectif de couvrir les moins-values latentes des placements mobiliers et immobiliers, dans le cas où elles présentent un caractère durable. Cette provision ne concerne que les entités soumises au Plan Comptable Assurance.

La règle retenue au niveau du groupe pour évaluer le caractère durable de la dépréciation est conforme aux recommandations du CNC selon l'avis du 18/12/2002 et l'avis n° 2006-07 du 30/06/2006 : une provision est constatée en comptabilité dès lors qu'un fonds ou un titre action a été en situation de moins-value d'au moins 20% sur une période consécutive de 6 mois par rapport à sa valeur comptable.

Les méthodes de provisionnement sont homogènes et conformes à la règle groupe.

A noter : l'absence de provision ne dispense pas d'une analyse sur le caractère garanti ou non du capital dans la situation de titres détenus en moins-values latentes.

3.3.3.6 Les actifs corporels et incorporels

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition, lequel sert de base de calcul aux amortissements. En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Actifs incorporels	Durées d'amortissement
Droit au bail	Sur la durée du bail (généralement 9 ans)
Logiciels informatiques	3 à 7 ans linéaire
Fonds de commerce	Non amortis / éliminés si reconnus suite à une fusion

Actifs corporels	Durées d'amortissement
Aménagements et agencements	3 à 25 ans linéaire
Matériel et outillage	2 à 25 ans linéaire
Matériel médical	5 à 20 ans linéaire
Mobilier	3 à 20 ans linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans linéaire

3.3.3.7 Les stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat, à la date de clôture, et la méthode « FIFO » s'applique. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable.



3.3.3.8 Créances et Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale et n'appellent pas de commentaire particulier. Des provisions ont été constituées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles les créances étaient susceptibles de donner lieu.

3.3.3.9 Evaluation des principales provisions techniques

- Evaluation des provisions pour prestations à payer

Cette provision représente l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle inclut une majoration pour les frais de gestion déterminée en fonction d'un taux de frais réel observé.

- Evaluation des provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité) et aux risques attentats et climatiques. Elles ont fait l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés lorsqu'elles ne sont pas contractuelles, ou lorsqu'elles ne sont pas transférables.

- Evaluation des provisions mathématiques (hors branche 26)

Elles représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur d'une part, et par les assurés d'autre part, en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Elles sont comptabilisées au passif du bilan et sont représentées par des actifs réglementés.

Dans les comptes sociaux, le taux utilisé doit être au plus égal au taux retenu lors de l'établissement de la tarification.

En consolidation, le taux utilisé est un taux de rendement prévisionnel des actifs estimé de manière prudente (méthode préférentielle).

Le groupe a fait le choix d'appliquer la méthode préférentielle selon laquelle « les provisions d'assurance-vie doivent être constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation ».

Dans les comptes consolidés, il convient d'enregistrer une écriture pour la différence entre les deux méthodes de calcul. Toutefois, la provision dans les comptes consolidés ne doit pas être inférieure à la valeur de rachat, c'est-à-dire en général à la provision mathématique des comptes sociaux. Ainsi, si le taux de rendement de l'actif prudemment estimé est supérieur au taux technique, ce retraitement n'est pas nécessaire.

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques non-vie sont valorisées dans le bilan consolidé à un taux technique équivalent à 0,50% (idem 2023).

Pour les provisions techniques vie, les positions dans les comptes sociaux, sont maintenues en consolidation.

- Evaluation des provisions mathématiques (Régimes de branche 26 - UMR)

Les provisions techniques spéciales (« PTS ») des produits relevant de la branche 26 ont été calculées conformément aux règlements de ces produits. La provision mathématique théorique (« PMT ») est égale, à un instant donné, à la valeur actuelle des points acquis à servir sur la base de la dernière valeur de service du point. Les paramètres pris en compte pour le calcul au 31 décembre 2024 ont été approuvés en Conseil d'administration de l'UMR du 4 juin 2024.



Il est rappelé que l'UMR dispose aussi de la possibilité, dans le cadre de ses statuts, de réduire la valeur de service du point pour les régimes de branche 26. Les modalités de la prise de décision d'une telle baisse sont décrites à l'article 25 du règlement du régime Corem.

La PMT du Corem et le ratio de couverture économique (PTS/PMT) ont été calculés selon les dispositions en vigueur. Conformément aux dispositions prévues par la réglementation, le calcul du ratio de couverture s'appuie sur une approche économique :

- La PTS majorée des plus ou moins-values latentes sur les actifs ;
- Et la provision mathématique théorique calculée avec la courbe des taux EIOPA (y compris correction pour volatilité) et des tables de mortalité réglementaires (TG05) (A441-4 du code des assurances).
- Evaluation des provisions globales de gestion

Cette provision est destinée à faire face aux charges de gestion futures des contrats, non couvertes par ailleurs.

La règle groupe pour le calcul de la provision globale de gestion s'applique sur des ensembles homogènes de contrats (« type de contrats »), en utilisant le taux de rendement prévisionnel des placements, estimé de manière prudente (contrairement à un taux réglementaire dans les comptes sociaux).

- Evaluation des provisions pour participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices est calculée sur toutes les garanties vie à l'exclusion des contrats collectifs d'assurance décès. Le calcul réglementaire de la participation aux bénéfices est le suivant :

Montant minimal de la participation aux bénéfices =

+ 90% du compte technique vie,

+ 85% du compte financier vie,

+100% du solde de réassurance cédée.

La mutuelle ou l'assureur peut décider de distribuer plus que le montant minimum.

Le cas échéant, certains retraitements de consolidation génèrent également des retraitements de participation aux bénéfices. Le taux de participation aux bénéfices est un taux moyen sur 3 ans calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{(Charge de Participation aux Bénéfices versée en intérêts techniques dans les Provisions Mathématiques + Charge de Participation aux Bénéfices comptabilisée en participations aux excédents)}}{\text{Produits financiers nets de l'exercice}}$$

- Evaluation des frais d'acquisition (non-vie)

L'objectif est de s'assurer que le calcul des frais d'acquisition reportés en activité non-vie est effectué sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ces frais sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés. Si tel est le cas, alors les frais d'acquisition reportés ne font pas l'objet de retraitement.

Seule Harmonie Mutuelle comptabilise des frais d'acquisition reportés (non-vie) dans ses comptes sociaux.

- Evaluation des frais d'acquisition (vie)

Les retraitements à opérer sont les suivants :

- Annulation des frais d'acquisitions reportés et provisions pour frais d'acquisition reportés,
- Enregistrement dans les comptes consolidés des charges d'acquisition à étaler.



En effet les coûts d'acquisition de la production nouvelle ne sont pas toujours couverts par les produits de l'année (prélèvements sur primes essentiellement). Lorsque les commissions sont escomptées, les produits de l'année considérée ne suffisent pas à couvrir ces coûts, qui sont couverts par les marges futures des contrats concernés.

Le principe comptable retenu en consolidation consiste, après avoir estimé le résultat prévisionnel du contrat hors frais d'acquisition, à répartir annuellement ces frais d'acquisition au prorata du résultat annuel rapporté au résultat total. Dans le cas où le résultat futur ne permet pas de couvrir les frais d'acquisition, la perte ainsi calculée doit être immédiatement provisionnée.

3.3.3.10 Evaluation des provisions pour risques et charges

Outre les dispositions habituelles en ce domaine, sont constituées des provisions pour risques liés à l'activité du groupe.

- Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont inclus dans le poste « Provisions pour risques et charges ».

Ils font l'objet, pour une partie des entités entrant dans le périmètre de combinaison, d'un engagement hors bilan dans les comptes sociaux. Ces engagements sont donc comptabilisés dans les comptes consolidés, conformément à la réglementation.

A noter que certaines entités ont externalisé leur engagement, en totalité ou partiellement, sur un fonds. Les engagements provisionnés dans les comptes combinés sont nets de la valorisation de ces fonds externalisés.

Le calcul de la provision a été effectué en tenant compte des paramètres suivants :

- Méthode prospective ;
- Taux d'actualisation de 3,16 % (taux IBOXX Corporate AA10+ au 30 novembre 2024) ;
- Age de départ à la retraite retenu correspondant au barème légal ;
- Table de mortalité, dont les principales utilisées sont : INSEE TD-TV 19-21. L'éventuelle utilisation d'autres tables n'impacte pas de manière significative le calcul des provisions. Les différences de choix de paramètre sont justifiées par des particularités locales ;
- Taux de rotation, basé sur des paramètres propres à chaque structure ;
- Taux de revalorisation des rémunérations annuelles propre à chaque structure ;
- Taux de charges sociales propre à chaque structure.

Sont également comptabilisés, les engagements de retraite liés aux régimes à prestations définies (article 39 du Code général des Impôts). La provision a été évaluée selon les paramètres suivants : âge de départ 62 à 65 ans, table de mortalité TGH05 – TGF05, taux d'actualisation 3,16%, taux de revalorisation des salaires 1%.

Le Groupe VYV n'a pas retenu l'option offerte par la révision de novembre 2021 de la recommandation 2013-02. L'ANC autorise une méthode alternative d'amortissement, qui conduit à une baisse des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

- Provisions pour gros travaux

Seules les provisions concernant les programmes d'entretien et d'adaptation planifiés pour les 5 années à venir ont été maintenues au bilan consolidé.



3.3.3.11 Frais par destination

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance, sont classés selon leur destination, par application de clés de répartition, en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- Les frais d'acquisition ;
- Les frais d'administration ;
- Les frais de règlement des sinistres ;
- Les charges des placements ;
- Les autres charges techniques ;
- Les charges non techniques.

3.3.3.12 Impôts différés

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôts qui sont qualifiés de différés.

Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte ; en revanche, et par mesure de prudence, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération a une forte probabilité de se réaliser à horizon moyen-terme, en raison d'un bénéfice imposable attendu.

Les taux d'impôt différé utilisés sont 25% ou 25,83% (pour les entités soumises à la contribution additionnelle).

3.3.3.13 Produits nets de placement

Ces produits nets des placements doivent rémunérer les provisions techniques et les capitaux propres inscrits au bilan. La répartition est effectuée en fonction de la répartition du passif du bilan (Fonds propres, Provisions techniques Vie, Provisions techniques Non-Vie).

3.3.3.14 Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaires

Dans le cadre du dispositif « Tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires (en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale) sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

3.3.3.15 Frais d'émission d'emprunt

Le Groupe VYV ne retient pas la méthode préférentielle concernant l'étalement des frais d'émission liés à l'emprunt obligataire (ils sont donc reconnus immédiatement en compte de résultat).



3.3.4 Principaux retraitements de consolidation

3.3.4.1 Retraitement d'homogénéité des comptes

Les comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV visent à donner une représentation homogène de l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et combinaison. Ils tiennent compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière propres aux comptes consolidés (rattachement des charges aux produits, élimination de l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales...).

Les retraitements dans un but d'homogénéité ne sont effectués que lorsqu'ils revêtent un caractère significatif. Des retraitements ont ainsi été opérés au titre des :

- Provisions pour engagements de retraite et assimilés :

L'ensemble des engagements de retraite et assimilés fait l'objet de provisions et ces engagements sont pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- Ecart de réévaluation :

Au sein du Groupe, certaines structures ont fait l'objet de réévaluation par le passé (Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie, VYV 3 Sud-Est). Ces réévaluations sont retraitées et annulées dans les comptes combinés consolidés pour les montants les plus significatifs.

Certaines SCI (SCI Philgen) ont procédé à des réévaluations comptables de leurs immeubles en 2011. Celles-ci sont annulées dans les comptes consolidés.

Les éventuelles dépréciations comptabilisées dans le cadre spécifique de la réévaluation sont également annulées dans les comptes consolidés.

- Droit au bail :

Les droits au bail non amortis dans les comptes sociaux ont fait l'objet d'un amortissement en consolidation.

3.3.4.2 Principaux retraitements de consolidation

- Annulation des provisions d'égalisation vie et non-vie non contractuelles,

Comptabilisées dans les comptes sociaux, ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité), et aux risques attentats et climatiques.

- Annulation de la réserve de capitalisation (activité majoritairement Vie)

Elle est comptabilisée dans les comptes sociaux des structures suivantes : Mutex, et UMR. Cette réserve est destinée à couvrir la perte éventuelle sur cession des placements obligataires désignés comme étant des « titres amortissables ». Les reprises ou dotations de cette réserve dans les comptes sociaux sont annulées dans le résultat consolidé de l'exercice. A noter que le mécanisme de réserve de capitalisation n'existe plus dans les structures exerçant une activité majoritaire en non-vie.

Le retraitement de la réserve de capitalisation dans les comptes consolidés est à l'origine d'une différence entre les comptes individuels et les comptes consolidés qui peut générer la prise en compte d'une participation aux bénéfices différée.



Les hypothèses actuelles de gestion actif passif du groupe, que ce soit pour Mutex comme pour l'UMR, ne prennent pas en compte de reprise probable et durable de réserve de capitalisation dans les comptes individuels. Celle-ci n'est donc pas considérée « mouvementable » et par conséquent le groupe ne constate pas au bilan de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

- Annulation des amortissements dérogatoires, comptabilisés dans les comptes sociaux :

Ces amortissements sont constatés pour la seule application de la législation fiscale. Les reprises ou dotations de l'exercice sont donc annulées dans le résultat consolidé de l'exercice.

- Retraitement des contrats de location-financement ou crédit-bail,

En application de la méthode préférentielle, les biens sont comptabilisés au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant. Au compte de résultat, des dotations aux amortissements et des charges financières sont enregistrées.



3.4 Changements dans les règles et méthodes ou de présentation

3.4.1 Changements de règles comptables

Néant

3.4.2 Changements de règles d'évaluation

Néant

3.4.3 Changements de règles de présentation

Néant



3.5 Notes sur le bilan

3.5.1 Actifs incorporels

En K€	Valeur brute 2023	Mvts Périmètre	Augment°	Diminut°	Autres mvts	Valeur brute 2024	Amortissements / Provisions	Valeur nette 2024
Frais d'établissement	1 839	31	3		52	1 925	-1 844	82
Frais de recherche et développement	3 019		141	-2 134	9	1 036	-893	142
Concessions, Marques et Logiciels	406 373	-735	52 692	-13 307	162	445 186	-359 328	85 858
Droit au bail	26 596		160	-766	482	26 471	-24 113	2 359
Fonds de commerce	39 327		1 553	-6	500	41 374	-31 128	10 246
Autres immobilisations incorporelles	57 584	817	8 042	-13 568	6	52 881	-32 565	20 316
Ecart d'acquisition	185 097	-4 726	9 241			189 611	-69 337	120 274
Actifs incorporels	719 834	-4 613	71 833	-29 781	1 211	758 484	-519 208	239 277

La variation brute des logiciels et concessions constatée sur l'exercice 2024 de 38,8 M€ concerne essentiellement des acquisitions de logiciels pour le GIE SIHM (+27 M€).

Les actifs incorporels nets sont essentiellement composés d'écarts d'acquisition et de logiciels et concessions avec une part importante liée à l'impact des GIE MGEN Technologies et SIHM.

3.5.1.1 Evolution des écarts d'acquisition

En K€	Solde 31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / reprises	Sortie de périmètre	Solde 31/12/2024
Valeur Brute	185 097	9 241	0	-4 726	189 611
Amortissements et dépréciations	-71 130	-573	0	2 366	-69 337
Valeur Nette	113 967	8 669	0	-2 361	120 274

En 2024, les principaux mouvements sur la valeur brute des écarts d'acquisition concernent :

- Deux nouveaux écarts d'acquisition dans le sous-groupe SAFM (+4 277 K€) et quatre nouveaux dans le sous-groupe HDS (+3 796 K€) liés à des acquisitions de sociétés ;
- Un complément d'écart d'acquisition dans le sous-groupe VYV Invest à la suite du rachat de 5% d'intérêts minoritaires de la société Viamedis (+1 167 K€) ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition d'EGAMO a été repris à la suite de la cession de la société (-2 361 K€) ;
- Deux autres écarts d'acquisition ont été repris à la suite de la déconsolidation des sociétés EP (-2 286 K€) et Yvon Assurance (-80 K€) dans le sous-groupe VYV Invest.

Au 31 décembre 2024, le poste d'amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition a diminué de 1 793 K€ dont :

- +573 K€ de dotation aux amortissements (écarts d'acquisitions générés avant le 31/12/2016) ;
- -2 366 K€ de reprise du fait des sorties de périmètre évoquées plus haut.

A noter : Deux écarts d'acquisitions négatifs sont comptabilisés en provisions pour risques et charges et concernent :

- Mutex et est repris sur 15 ans, en produit exceptionnel,
- L'UMR et est repris sur 10 ans, en produit exceptionnel.



3.5.1.2 Ecarts d'acquisition par société

Les écarts d'acquisition positifs nets s'élèvent à 120 274 K€ et se décomposent de la façon suivante :

Sociétés (En K€)	Valeur brute 31/12/2024	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
Groupe SAFM	79 160	-8 368	70 792	66 515
Groupe HDS	40 272	-22 737	17 535	14 311
Groupe VYV Invest	24 716	-17 128	7 588	6 421
Groupe HGO	23 361	-21 104	2 257	2 257
Egas/VYV-IB	21 154		21 154	21 154
Egamo	0		0	2 361
Europamut	947		947	947
TOTAL	189 611	-69 337	120 274	113 967

3.5.2 Placements des entreprises d'assurance

3.5.2.1 Terrains et constructions

En K€	Valeur brute 2023	Augmentation	Diminution	Autres mvts	Valeur brute 2024	Amortissements / Provisions	Valeur nette 2024
Terrains non construits	31				31		31
Parts de sociétés à objet foncier	137 833	7 363	-2 702	606 376	748 869	-9 706	739 164
Immeubles hors exploitation bâtis	96 538	8 934	-3 326		102 145	-28 391	73 754
Parts SCI non cotées Hors exploitation	579 275			-483 158	96 118	-2 904	93 214
Immeubles d'exploitation	919 006	43 629	-6 916	3 417	959 136	-524 179	434 957
Titres de participation SCI Exploitation	1 817				1 818		1 818
Terrains affectés à une construction	362 380	4 401	-1 671		365 109		365 109
Immeubles en cours de construction hors exploitation	12 293	11 379	-12 948		10 723		10 723
Immeubles d'exploitation en cours	38 750	14 937	-27 632	-4 523	21 533	-3 395	18 138
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	2 147 923	90 644	-55 197	122 112	2 305 482	-568 575	1 736 907

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité. Ces placements sont détenus par les entités consolidées suivantes :

- Des structures assurancielles ;
- Des SCI d'exploitation (Assurance),
- Des entités pour lesquelles l'activité est assimilée à de l'assurance pour plus de 50%.

La hausse de la valeur nette de 133 445 K€ s'explique essentiellement par le reclassement de parts de sociétés immobilières qui remontaient précédemment en autres placements chez Mutex

3.5.2.2 Autres placements des entreprises d'assurance (hors terrains et constructions)

Les autres placements présentés ci-après sont hors placements immobiliers :

En K€	Montant brut 2024	Provision / dépréciation	Montant net 2024	Prov./ Dépré. Dot. de l'exercice	Prov./ Dépré. Rep. de l'exercice
Placements des entreprises liées et lien de participation	173 493	-63 365	110 128	-7 496	8 947
Autres placements	21 426 060	-440 216	20 985 843	-33 613	40 990
Total	21 599 552	-503 581	21 095 971	-41 109	49 938



Le solde des provisions concerne les :

• Dépréciations sur titres non cotés – entreprises lien de participation	63 365 K€
• Dépréciations d’obligations cotées.....	223 704 K€
• Dépréciations d’actions et titres non cotés.....	46 845 K€
• Dépréciations des prêts	86 038 K€
• Dépréciations d’obligations non cotées.....	44 000 K€
• Autres	39 629 K€
TOTAL	503 581 K€

3.5.2.3 Etat récapitulatif des placements Assurance dans l’OCDE (y compris immobilier)

En K€	Valeur brute 31/12/2024	Valeur Nette 31/12/2024 (1)	Valeur de réalisation 31/12/2024	Plus value latente 31/12/2024	Valeur brute 31/12/2023	Valeur Nette 31/12/2023	Valeur de réalisation 31/12/2023	Plus value latente 31/12/2023
Placements immobiliers	2 305 482	1 736 907	2 562 120	825 213	2 147 923	1 603 462	2 482 345	878 883
Placements dans les entreprises liées	173 493	110 128	119 643	9 516	559 602	514 184	514 134	-50
Actions et Autres Titres à revenu variable	177 490	130 644	181 765	51 121	244 014	155 176	231 523	76 347
OPCVM de titres à revenus fixes	1 667 712	1 667 712	1 863 555	195 843	1 687 964	1 687 964	1 833 134	145 170
OPCVM de titres à revenus variables	5 229 056	5 193 892	7 176 046	1 982 154	5 488 328	5 467 501	7 078 402	1 610 901
Obligations et Autres Titres à revenu fixe (1)	13 370 441	13 646 599	13 569 884	-76 716	13 394 463	13 126 040	13 161 849	35 809
Autres prêts et effets assimilés	148 106	62 068	61 410	-658	152 987	88 228	86 372	-1 856
Dépôts auprès des cédants	223 513	223 513	223 513		177 800	177 800	177 800	
Autres dépôts, cautionnements et placements	609 741	605 277	615 130	9 853	792 021	786 556	796 031	9 474
Placements des entreprises d’assurance	23 905 034	23 376 740	26 373 065	2 996 325	24 645 101	23 606 911	26 361 591	2 754 680
Total des placements cotés	12 907 162	13 229 000	12 683 457	-545 542	12 915 495	12 691 071	14 171 987	1 480 915
Total des placements non cotés	10 997 872	10 147 740	13 689 608	3 541 868	11 729 606	10 915 840	12 189 604	1 273 764
Part des placements d’assurance Non Vie	10 078 492	9 898 950	11 266 162	1 367 212	9 414 027	8 860 042	9 955 224	1 095 182
Part des placements d’assurance Vie	13 826 542	13 477 790	15 106 903	1 629 113	15 231 074	14 746 869	16 406 367	1 659 498

(1) y compris surcote/décote

La valeur nette totale des placements s’élève à 23 376 740 K€ au 31 décembre 2024.

Les placements Assurance représentent 96% du total des placements, et sont principalement composés de valeurs mobilières de placement, elles même constituées de 58% d’obligations (13 646 599 K€) et 29% d’OPCVM (6 861 604 K€).



3.5.2.4 SCI non consolidées (inclus dans les « Placements Immobiliers »)

Ces SCI sont non-consolidées du fait de leur caractère non-significatif.

Titres de sociétés immobilières des entreprises d'assurance En K€	Structures détentrices	Valeur brute 2024	Provision	Valeur nette 2024	% de détention	Capital	Capitaux propres	Résultat
SCI LA BRIANDERIE	HARMONIE MUTUELLE	1 264		1 264	66,00%	1 708	2 876	3
SCI SVF LA CIGOGNE		7 102	-1 815	5 287	100,00%	7 102	5 409	-1 462
SCI DESIRE COLOMBE		520		520	100,00%	484	807	117
SCI LA FORET		2 156		2 156	100,00%	935	1 835	-225
SCI LA MUTUALITE		319		319	44,00%	724	1 692	-47
SCI MSP RETIERS		183		183	31,00%	598	629	31
SCI MUTUALITE 2000		15		15	15,00%	104	539	28
SCI MUTYON		1 523		1 523	27,00%	1 716	8 593	202
SCI ROMOMUT		290		290	38,00%	762	762	9
SCI SOLIDARITE MUTUALISTE		76		76	15,00%	518	1 222	80
SCI BELAIR	MGEN	4 380		4 380	35,03%	12 501	11 193	-924
SCI LA MUTUALITE		57		57	7,90%	724	1 692	-47
SCI MGET PATRIMOINE		1 000		1 000	99,99%	1 000	2 160	-1 153
SCI AGATHE RETAIL	UMR	6 160	-1 089	5 071	33,33%	1 921	16 623	4 579
SCI LES CHEVRONS		5 795		5 795	50,00%	10 226	15 650	4 059
SCI SELECT RETAIL		63 308		63 308	99,99%	54 687	64 209	900
SCI PALAIS DE LA MUTUALITE	HARMONIE MUTUELLE + MGEN + MNT + M.GAILLARD	3 138		3 138	11,50%	26 909	50 025	2 757
TOTAL		97 287	-2 904	94 383				

3.5.2.5 Autres titres non consolidés (inclus dans les « Placements dans les entreprises liées »)

Placements des entreprises liées ou avec lien de participation en K€	Structures détentrices	Valeur brute 2024	Provision	Valeur nette 2024	% de détention	Capital	Capitaux propres	Résultat	
DOMAINE PATRICK BAUDOUIIN	HARMONIE MUTUELLE	182	-182		53,00%	512	356	19	
FINANCE CONSEIL		5 314	-326	4 988	21,00%	53	7 614	-1 662	
IMPLIKE		1 000		1 000	100,00%	1 000	NC	NC	
IPS		1		1	100,00%	1	7	6	
SYNERGIE MUTUELLES		500		500	81,00%	617	617		
CAMIF	MGEN	7 501	-5 023	2 478	20,30%	2 651	8 164	-3 509	
CLINICPROSPORT		9 626	-9 626		100,00%	1 256	-727	-727	
GIE.MFGAM		15		15	45,53%	29	32	4	
MGEN SOLUTIONS		1 000		1 000	100,00%	1 000	511	264	
MUNIER GERARD		5 312		5 312	20,00%	1 000	3 161	1 755	
FABRIQUE DES TERRITOIRES INNOVANTS		6		6	23,81%	25	331	70	
VIVOPTIM SOLUTIONS		2 000		2 000	100,00%	2 000	4 923	-468	
AEW IMMOCOMMERCIAL	UMR	57 447	-10 727	46 720	16,35%	208 407	232 701	15 686	
BROCELIANDE		12 777		12 777	98,36%	6 495	11 661	9	
EFIR DANTE		20 333	-8 636	11 697	33,33%	22 279	43 958	-111	
FRANCE AUTO PATRIMOINE		11 053		11 053	22,53%	75 791	76 121	330	
FRANCE AUTO VALORISATION		4 919		4 919	22,41%	53 690	58 004	4 314	
LPPE SICAR		3 515	-3 515		20,62%	NC	NC	NC	
RUBIN SARL		800	-800		50,00%	23	-120 685	-4 047	
VELIZY HOLDING		24 290	-24 290		33,33%	5 802	2 140	-22 853	
GAIA		MGEN + UMR	19		19	49,88%	50	2 813	-8
TOTAL			167 610	-63 125	104 485				



3.5.3 Placements des autres entreprises

En K€	Valeur brute 31/12/2023	Mvts de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2024	Dépréciation	Valeur nette 31/12/2024
Placements des autres entreprises	713 986	-5 304	40 935	-19 796	-4 607	725 215	-20 139	705 076
Titres de participation des autres entreprises	105 637	1 684	17 268	-420	-5 496	118 673	-22 229	96 444
Total	819 623	-3 620	58 204	-20 216	-10 103	843 888	-42 368	801 520

Les placements des autres entreprises sont constitués :

- De valeurs mobilières de placement (OPCVM obligataires et monétaires, obligations) détenues par les structures de Livre III (autres structures mutualistes) ;
- Des participations dans des structures capitalistiques (SCI, SA, SAS, SARL). Il s'agit de titres non consolidés dont les principaux sont donnés ci-après :



Placements des autres entreprises (en K€)	Structures détentrices	Valeur brute 2024	Provision	Valeur nette 2024	% de détention	Capital	Capitaux propres	Résultat
GCSMS POLE ACTIPARC	APSA	12	0	12	25,00%	46	481	11
SCI DES PETITES VALLEES		4 304	0	4 304	99,00%	4 348	4 207	0
AMBULANCE 27	HARMONIE AMBULANCE	815	0	815	100,00%	8	109	13
SCM de la Ville Gle	HOPITAL PRIVE DES COTES D'ARMOR	0	0	0	100,00%	0	-12	-2
SCI MAISON DE RETRAITE - SCM		809	0	809	98,00%	572	1 627	135
SCI CENOM PIERRE MARIE CURIE		105	0	105	75,00%	140	135	16
SCI LESPARRE DOMITAL	MEDI France EUROPE	37	-25	12	100,00%	0	-8	-3
SCI MEDI FRANCE		11	0	11	95,00%	10	139	142
SCI INSTITUT FORMATION du MEDOC		90	0	90	50,00%	180	46	-134
IMMOBILIERE DES 5 SENS		622	0	622	100,00%	100	1 906	14
LIMOUSIN HOSPITALIER	MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE	2 800	-1 680	1 120	65,00%	4 300	2 007	-8
SCI PAS A PAS		1 528	0	1 528	100,00%	700	1 842	136
SCI RUE D'YSLE		9	0	9	90,00%	10	126	25
SCI LA MUTUALITE		347	0	347	45,47%	724	1 664	-28
SARL RESIDENCE DU LAC	MUTUALITE FRANCAISE VIENNE	143	0	143	100,00%	4	740	41
SCI RESIDENCE DU LAC		75	0	75	75,00%	100	333	90
SCI INSTITUT FORMATION du MEDOC		90	0	90	50,00%	180	46	-134
GIE PAVILLON OPHTALMOLOGIE		49	0	49	98,20%	50	-342	-392
GIE PAVILLON RADIOLOGIE	PAVILLON DE LA MUTUALITE	145	0	145	99,91%	141	260	121
GIE PAVILLON RADIOLOGIE GALENI		119	0	119	99,17%	120	120	0
IRM MEDOC		1	0	1	50,00%	1	197	165
GIE DES ETS DE SANTE GES		5	0	5	33,33%	15	15	0
DIEBOLD		152	0	152	100,00%	5	NC	NC
EVENT RACE	SAFM	100	0	100	100,00%	1	NC	NC
LIO		2 779	0	2 779	100,00%	8	NC	NC
HARMONIE INVESTISSEMENT IMMOBILIER	VYV3	563	-563	0	92,00%	610	503	-26
GIE HOSPITALIA	VYV3 BOURGOGNE	10	0	10	50,00%	20	14	0
SCI MUTUALITE 2000		88	0	88	85,00%	104	539	28
SCI CHAMBORD	VYV3 BRETAGNE	122	0	122	99,00%	15	203	15
SCI LOCATO		177	0	177	80,00%	0	1 260	257
AEW IMMOCOMMERCIAL	VYV3 BRETAGNE SANITAIRE ET SOCIAL	15	0	15	100,00%	15	24	3
SCI MUTARCHE		1	0	1	90,00%	2	808	186
SCI ROMOMUT	VYV3 CENTRE VAL DE LOIRE	473	0	473	62,00%	762	762	9
SCI RESIDENCE LES TILLEULS		1	0	1	55,00%	2	-1 084	222
CLINIQUE LES 3 SOLEILS	VYV3 ILE DE France	4 706	0	4 706	100,00%	100	7 345	1 090
SCI 16 AVENUE DU 16 JUIN		65	0	65	100,00%	32	1 455	174
SCI POLE SANTE ARGOUGES	VYV3 NORMANDIE	3	0	3	65,00%	10	455	79
SCI ROCQUANCOURT		2	0	2	90,00%	2	347	45
SCI LA BRIANDERIE		981	-250	731	34,00%	1 708	2 876	3
SCI MUTYON	VYV 3 PAYS DE LA LOIRE	3 681	0	3 681	73,00%	1 716	8 593	202
GCS BELLINIÈRE		5	0	5	30,00%	17	588	0
SCI QUARTIER DES OLIVIERS		684	0	684	100,00%	246	439	45
SCI SUD CEVENOLE	VYV 3 SUD EST	1 398	0	1 398	100,00%	388	1 884	69
SCI SOULT	VYV3 TERRES D'OC	1	0	1	90,00%	2	1 094	125
ARCADEVYV		33 807	0	33 807	52,04%	219	80 358	1 208
PASS		77	-45	32	90,00%	84	345	99
ARCADE VYV NOVE	VYV INVEST	2 500	0	2 500	36,87%	6 780	7 618	63
CEGEDIM HOLDING SANTE		30 000	-14 694	15 306	8,31%	94 317	132 255	-1 582
FONCIERE RESPONSABLE ARCADE VYV		300	0	300	50,00%	60	NC	NC
SCI LOGEMENT ABORDABLE		1	0	1	50,00%	NC	NC	NC
SCI SOLIDARITE MUTUALISTE		438	0	438	85,00%	518	1 222	80
VISAUDIO		2 271	0	2 271	14,14%	13 013	32 601	1 412
DOMAINE PATRICK BAUDOUIN		181	-181	0	36,00%	512	356	19
SCI CESTAS CHEMIN D'ARNAUTON		200	0	200	100,00%	200	263	20
SCI MERIGNAC		400	0	400	100,00%	400	154	27
SCI LOGEMENTS DE LESPARRE		1	0	1	100,00%	1	-14	-15
SCI LOGEMENTS CIVRAC		1	0	1	100,00%	1	-21	-22
GIE GICAL		1 905	0	1 905	100,00%	1 950	1 950	0
SCI EKIPAGE	Entités VYV3	140	0	140	100,00%	140	-61	-62
SCI MEF 29		10	0	10	100,00%	10	286	-1
GIE du LECK		16	-2	14	37,00%	44	41	25
SCI PLAINE MONTJOY		7 046	0	7 046	99,99%	7 046	7 730	66
SCI QUATUOR		2 766	0	2 766	100,00%	1 765	1 961	78
SAS OA		2 980	0	2 980	100,00%	5 640	NC	-180
COWORK HIT		800	0	800	49,00%	1 640	1 199	-162
GCS HANDICAP SENSORIEL		10	0	10	86,00%	12	739	22
SCI GROUPE VYV	VYV + VYVINVEST	2 700	-2 700	0	100,00%	1 000	-354	-561
		116 671	-17 440	96 531				

Ces placements concernent essentiellement des activités en lien avec des structures du Livre III (SCI portant l'immobilier, groupements de moyens, logement social...).



3.5.4 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des fonds propres retraités des sociétés mises en équivalence. Ils sont enregistrés pour 32 943 K€ en 2024 (dont 27 962 K€ pour Parnasse Garanties).

3.5.5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

En K€	Solde 31/12/2023	Dotation	Reprise	Autres mouvements	Solde 31/12/2024
Prov. d'assurance Vie	101 813	99 020	-103 905	1 251	98 180
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	120 054	113 366	-64 373	-1 349	167 697
Prov. pour égalisation	53 082	53 401	-104 219		2 264
Autres prov. techniques Vie	6 671	9 539	-6 669		9 542
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	281 620	275 326	-279 166	-98	277 682
Prov.pr cotisations non acq.& risques en cours (Non-vie)	174	0	-47	0	127
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	658 600	219 465	-214 255	80	663 890
Prov.pour égalisation	44 957	46 007	-28 466	0	62 497
Autres prov. techniques Non-vie	760 398	594 517	-568 363	0	786 552
PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE	1 464 129	859 989	-811 131	80	1 513 067
Prov. des contrats en UC	0				0
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECHNIQUES	1 745 749	1 135 316	-1 090 298	-18	1 790 749

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques s'élève à 1 790 749 K€ au 31 décembre 2024. Elle est constituée de provisions techniques réassurées auprès d'organismes extérieurs. Les plus gros contributeurs sont Mutex (1 020 M€ dont 795 M€ en non-vie) et MNT (577 M€ presque intégralement en non-vie).

3.5.6 Créances

3.5.6.1 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En K€	Brut 31/12/2024	Provisions	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Cotisations acquises non émises	339 146		339 146	266 191
Créances Assurés	483 749	-75 638	408 111	448 942
Intermédiaires d'assurances	61 529		61 529	70 227
Comptes courants des co-assureurs	93 786	-1 130	92 656	108 048
Autres Tiers	3 806		3 806	4 391
<i>Créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	<i>982 016</i>	<i>-76 767</i>	<i>905 249</i>	<i>897 799</i>
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	15 216		15 216	29 111
Comptes courants des cédants et rétrocedants	104 104		104 104	87 845
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	<i>119 320</i>		<i>119 320</i>	<i>116 957</i>
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	1 101 336	-76 767	1 024 568	1 014 755

L'augmentation en valeur nette de 9 813 K€ au cours de l'exercice 2024 est principalement liée à la hausse des cotisations acquises non émises (notamment chez Mutex).



3.5.6.2 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En K€	Brut 31/12/2024	Provisions	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	1 428 874		1 428 874	968 844

Ce poste comprend l'ensemble des positions bancaires débitrices des entités du groupe. L'augmentation importante de ce poste est liée essentiellement liée à la MGEN (+215 566 K€) et à l'UMR (+165 996 K€).

3.5.6.3 Autres créances

En K€	Brut 31/12/2024	Provisions	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé	467		467	14 000
Personnel & comptes rattachés	17 573	-486	17 086	15 365
Sécurité Sociale & autres organismes	18 605		18 605	15 617
Etat & autres collectivités publiques	64 738		64 738	68 513
Etat impôt sur les sociétés	61 296		61 296	5 322
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	105 127	310	105 438	73 369
Débiteurs divers	750 753	-49 249	701 504	686 291
Impôts différés actifs	74 704		74 704	62 813
Autres créances	1 093 261	-49 424	1 043 836	941 291

En 2024, les principales variations impactant les autres créances correspondent à :

- Une hausse des créances d'IS de 55 973 K€ notamment liée à deux trop perçu d'IS pour Mutex (38 M€) et la MGEN (18 M€) ;
- La hausse des comptes courants des actionnaires pour 15 680 K€ (essentiellement la MGEN pour l'intégration fiscale).

3.5.6.4 Echancier des créances brutes (hors impôts différés)

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Cotisations acquises non émises	339 146			339 146
Créances Assurés	483 749			483 749
Intermédiaires d'assurances	61 529			61 529
Comptes courants des co-assureurs	93 786			93 786
Autres Tiers	3 806			3 806
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	15 216			15 216
Comptes courants des cédants et rétrocedants	104 104			104 104
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	1 380 260	48 615		1 428 874
Capital souscrit non appelé	467			467
Personnel & comptes rattachés	17 573			17 573
Sécurité Sociale & autres organismes	17 814	791		18 605
Etat & autres collectivités publiques	64 737	1		64 738
Etat impôt sur les sociétés	60 928	367		61 296
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	51 891	9 273	43 963	105 127
Débiteurs divers	747 242	3 007	503	750 753
Total créances par échéances	3 442 247	62 053	44 466	3 548 767

Les créances sont majoritairement des créances à moins d'un an.



3.5.7 Autres Actifs

3.5.7.1 Immobilisations corporelles

Les autres actifs comprennent les dépôts et cautionnement ainsi que les actifs corporels d'exploitation des entités hors assurance.

En K€	Valeur brute 31/12/2023	Mouvement de Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mvts	Valeur brute 31/12/2024	Amortissements	Valeur nette 31/12/2024
Dépôts et cautionnements	4 827		89	-265		4 651		4 651
Autres immobilisations corporelles	2 986 001	1 813	181 843	-138 662	25 568	3 056 563	-1 720 139	1 336 425
Actifs corporels	2 990 828	1 813	181 932	-138 927	25 568	3 061 215	-1 720 139	1 341 076

Les variations internes sont essentiellement liées aux fusions au sein de VYV3 Pays de la Loire et de la Foncière HGO.

3.5.7.2 Autres

En K€	Solde 31/12/2023	Mouvement de Périmètre	Variation	Autres mvts	Solde 31/12/2024
Stocks nets	60 730	389	3 038	1 015	65 171
Autres actifs	60 730	389	3 038	1 015	65 171

Les autres actifs concernent les stocks de marchandises du réseau de soins (Livre III) diminués des provisions pour dépréciation associées.

3.5.8 Comptes de régularisation actif

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liées aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices.

En K€	Solde 31/12/2023	Variation	Solde 31/12/2024
Primes sur obligations	2 206	-401	1 805
Intérêts et loyers acquis et non échus	202 788	2 853	205 642
Icne - prêts entreprises liées	607	9	617
Frais d'acquisition reportés	9 838	-1 696	8 142
Charges constatées d'avance	17 597	299	17 896
Autres comptes de régularisation - actif	29 012	16 911	45 923
Diff. prix de rbsmt	623 305	43 779	667 084
Total comptes de régularisation actif	885 354	61 754	947 108



3.5.9 Fonds propres

3.5.9.1 Tableau de variation des fonds propres Groupe

En K€	Fonds d'établissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres fonds	Part Groupe	Minoritaires	Total
Fonds propres consolidés 31/12/2022	2 139 293	2 892 594	112 806	104 161	5 248 854	166 740	5 415 594
Affectation de résultat		112 806	-112 806				
Résultat			178 554		178 554	3 043	181 597
Autres mouvements	8 937	-1 273		1 435	9 099	-13 655	-4 556
Fonds propres consolidés 31/12/2023	2 148 230	3 004 126	178 554	105 596	5 436 507	156 128	5 592 635
Affectation de résultat		178 554	-178 554				
Résultat			238 278		238 278	6 051	244 330
Autres mouvements	-18 717	21 488		-3 451	-681	-106 223	-106 904
Fonds propres consolidés 31/12/2024	2 129 513	3 204 168	238 278	102 146	5 674 105	55 957	5 730 062

L'évolution de 238 M€ des fonds propres du Groupe s'explique principalement par le résultat de l'exercice.

3.5.9.2 Tableau de variation des intérêts minoritaires

En K€	Minoritaires
Fonds propres consolidés 31/12/2023	156 128
Affectation de résultat	
Résultat	6 051
Autres mouvements	-106 223
Fonds propres consolidés 31/12/2024	55 957

La diminution de 100 M€ des intérêts minoritaires s'explique par l'acquisition de 12.3% de Mutex par Harmonie Mutuelle.



3.5.9.3 Contribution des structures aux capitaux propres (part du groupe)

Forme juridique	Structure	Contribution aux Fonds propres groupe en K€
Unions combinées relevant du Livre 1 du code de la Mutualité		113 022
Livre 1	UMG Groupe VYV	108 867
Livre 1	MGEN Union	4 155
Unions / Mutuelles / structures capitalistiques assurance combinées		4 766 124
Livre 2	MGEN	2 411 631
Livre 2	Harmonie Mutuelle	1 669 520
Livre 2	MNT	369 188
SA	MUTEX SA	231 869
Livre 2	Ressources Mutuelles Assistance (RMA)	25 864
SA	UMR	39 141
Livre 2	SMACL	5 824
SA	Parnasse Garantie	8 026
Livre 2	Mare-Gaillard	5 061
Autres entités rattachées à l'activité d'assurance		23 299
Unions / Mutuelles/ Autres structures entrant dans le sous palier VYV3		895 776
Livre 3	VYV3 Bretagne Pays de Loire (VYV3PDL)	128 177
Livre 3	MGEN Action Sanitaire et Sociale (MGENASS)	106 104
Livre 3	VYV3 Normandie	90 138
Livre 3	VYV3 Centre Val de Loire (VYV3CVL)	75 060
Livre 3	VYV3 Bretagne Sanitaire et Social	65 762
Livre 3	VYV3TO	58 199
	Autres	372 336
Structures entrant dans le sous palier HDS		-10 502
Structures entrant dans le sous palier HGO		-27 448
Structures entrant dans le sous palier SAFM		-11 230
Structures entrant dans le sous palier Hospitalia		-13 932
Structures entrant dans le sous groupe Foncière HGO		-13 844
Structures entrant dans le sous groupe VYV Invest		-47 160
TOTAL Structures combinées et consolidées		5 674 105



3.5.10 Passifs subordonnés

En K€	Solde 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres mvts	Solde 31/12/2024
Titres participatifs émis	1 627		-46	-210	1 371
Emprunts obligataires subordonnés à durée déterminée	14 100				14 100
Autres emprunts subordonnés à durée déterminée	25 000				25 000
Autres emprunts subordonnés à durée indéterminée	71 133				71 133
Passifs subordonnés	111 860		-46	-210	111 604

Ce poste est resté stable sur l'exercice et correspond essentiellement à l'UMR (77,7 M€) et à Mutex (25 M€).

3.5.11 Provisions techniques brutes

En K€	Solde 31/12/2024	Solde 31/12/2023
Provisions d'assurance vie	12 162 446	12 936 205
Provisions pour prestations à payer - vie	504 889	496 780
Provisions pour participation aux excédents et ristournes vie	164 213	147 450
Provision pour égalisation (vie)	49 717	88 364
Autres provisions techniques (vie)	198	82
Provisions techniques vie	12 881 463	13 668 880
Prov. pour cotisations non acquises (non-vie)	35 633	33 025
Provisions pour prestations à payer - non vie	2 612 377	2 417 832
Provisions pour participation aux excédents et ristournes non vie	107 244	23 928
Provisions pour égalisation (non vie)	238 738	223 602
Autres provisions techniques (non vie)	3 786 179	3 678 189
Provisions techniques non vie	6 780 171	6 376 576
Provisions techniques uc	81 376	63 933
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	19 743 009	20 109 390

Les engagements techniques vie représentent 65% ; les engagements techniques non-vie 35%.

L'intégralité des provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie et non-vie) est transférable.

Le montant total des écarts de liquidation est de 112 480 K€.

3.5.12 Provisions pour risques et charges

En K€	Solde 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Solde 31/12/2024
Litiges	22 569	4 997	-5 426	635	22 775
Indemnités départ en retraite	139 366	23 764	-17 559	1 237	146 808
Contrôles fiscaux et impôts					
Autres	47 771	26 524	-11 497	-1 526	61 272
Écarts d'acquisition nets	153 845	52 122	-35 037		170 931
Provisions pour Risques & Charges	363 551	107 408	-69 518	346	401 786

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement :

- Les provisions pour litiges pour un montant de 22 775 K€. Sont provisionnés, divers risques tels que des litiges RH, contrôles URSSAF, litiges fournisseurs...
- Les provisions pour indemnités de départ en retraite pour un montant de 146 808 K€.



Les engagements sociaux font l'objet pour une partie des sociétés entrant dans le périmètre de combinaison, d'un engagement hors bilan dans les comptes sociaux. Ces engagements sont comptabilisés dans les comptes consolidés, conformément à la réglementation. Cette provision couvre à la fois les engagements au titre des indemnités de départ en retraite, les médailles du travail et les engagements de retraite complémentaire, liés aux régimes à prestations définies (article 39 du Code général des impôts).

La hausse constatée sur ce poste provient en grande partie de la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 3,65% en 2023 à 3,16% en 2024.

- Les autres provisions pour risques et charges pour un montant de 61 272 K€. Les soldes les plus importants concernent :
 - MGEN Action Sanitaire pour 15 798 K€
 - VYV 3 Pays de la Loire pour 7 684 K€
 - Harmonie Mutuelle pour 5 476 K€
 - VYV 3 Ile de France pour 5 204 K€.
- Provisions pour Ecart d'acquisition négatif pour un montant de 170 931 K€.

L'écart d'acquisition négatif correspond à la différence entre la valeur des titres de la société acquise et la quote-part de situation nette. Il est comptabilisé en provisions pour risques et charges et repris linéairement sur une période définie.

Une augmentation de 52 122 K€ est constatée pour un écart d'acquisition supplémentaire enregistré pour l'acquisition des minoritaires Mutex.

3.5.13 Autres dettes

3.5.13.1 Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

En K€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2024
Dettes Assurés	62 056	-15 897	-1 316	44 843
Intermédiaires d'assurances	14 930	2 212	48	17 190
C/C des co-assureurs	79 901	8 194		88 095
Autres Tiers	97 215	-6 912	153	90 456
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	254 102	-12 403	-1 115	240 584
Dettes pour dépôt espèces	1 033 023	23 553		1 056 576
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	279 113	3 700	-947	281 866
C/C cédants et rétrocédants - Autres	44 182	-25 279	71	18 974
Courtiers de réassurance & aut.intermédiaires	229	-10		219
Part des réassureurs dans les P.A.N.				
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 356 547	1 964	-877	1 357 635
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	1 610 649	-10 438	-1 992	1 598 218

Les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.598 M€ et sont essentiellement composées des dettes pour dépôt espèces dont les contributeurs les plus importants sont MNT (556 M€) et Mutex (368 M€).



3.5.13.2 Echancier des dettes des opérations d'assurance et de réassurance

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Dettes Assurés	44 843			44 843
Intermédiaires d'assurances	17 190			17 190
C/C des co-assureurs	88 095			88 095
Autres Tiers	90 456			90 456
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	240 584			240 584
Dettes pour dépôt espèces	963 027	90 594	2 954	1 056 576
C/C cess. & récessionnaires - Autres	281 866			281 866
C/C cédants et rétrocedants - Autres	18 974			18 974
Courtiers de réassurance & aut. intermédiaires	219			219
Part des réassureurs dans les P.A.N.				
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 264 086	90 594	2 954	1 357 635
Total	1 504 670	90 594	2 954	1 598 218

3.5.13.3 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En K€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2024
Emprunt auprès des établissements de crédit	588 805	-29 171	7 914	567 549
Concours bancaires	71 587	74 963	-78	146 471
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	660 391	45 792	7 837	714 020

Ce poste est essentiellement composé des dettes envers les établissements de crédit (567 M€) et concernent des prêts à taux fixe, des prêts à taux variable et des prêts structurés, afin de financer principalement les immeubles (détenus par des SCI) ou des agencements en lien avec les activités du Livre III.

Les concours bancaires concernent majoritairement Harmonie Mutuelle et les entités du périmètre VYV 3.

3.5.13.4 Echancier des dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Dettes établissements de crédit	83 901	242 526	241 121	567 549
Concours bancaires	146 471			146 471
Total	230 373	242 526	241 121	714 020



3.5.13.5 Autres dettes

Le montant des autres dettes pour un montant de 3 008 352 K€ se décompose de la manière suivante :

En K€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2024
Emprunts obligataires non subordonnés	500 001			500 001
Dépôts & cautionnements reçus entités liées	15 411	2 694	143	18 248
Dépôts & cautionnements reçus autres	1 399	-529		870
Autres emprunts et dettes assimilés entités liées	327	-209		118
Autres emprunts et dettes assimilés autres	140 060	10 223	44	150 327
Emprunts et dettes financières divers	657 198	12 178	187	669 564
Dettes personnel et comptes rattachés	229 272	14 203	280	243 755
Dettes des organismes sociaux	289 516	20 865	-739	309 642
Etat et autres collectivités publiques	242 413	-20 284	6 425	228 554
Comptes courants des entités liées	18 222	10 399	6 261	34 882
Créditeurs divers	1 293 366	66 694	5 207	1 365 267
Fournisseurs factures non parvenues	105 587	-9 641	-192	95 754
Charges à payer	62 628	-1 475	-218	60 935
Autres dettes	2 241 004	80 761	17 024	2 338 789
TOTAL AUTRES DETTES	2 898 202	92 939	17 211	3 008 352

A noter que les 500 M€ en Emprunts obligataires non subordonnés correspondent à une dette senior émise en 2019 par l'UMG Groupe VYV.

Le poste « créditeurs divers » comporte des montants importants liés aux opérations de mise en pension de titres (« REPO ») dans Harmonie Mutuelle, MGEN, ainsi que des dettes liées aux opérations de Gestion pour Compte.

3.5.13.6 Echéanciers des autres dettes

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2024
Emprunts obligataires non subordonnés	1	500 000		500 001
Dépôts & cautionnements reçus entités liées	10 361	2 273	5 614	18 248
Dépôts & cautionnements reçus autres		865	5	870
Total Dépôts & cautionnements reçus	10 361	3 137	5 619	19 118
Autres emprunts et dettes assimilés entités liées	118			118
Autres emprunts et dettes assimilés autres	109 660	14 627	26 040	150 327
Total autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	109 778	14 627	26 040	150 445
Personnel & comptes rattachés	243 755			243 755
Sécurité Sociale & autres organismes	309 642			309 642
Etat & autres collectivités publiques	217 397			217 397
Impôts différés passif	11 157			11 157
Comptes courants des entités liées & Autres comptes courants	29 411	3 848	1 623	34 882
Créditeurs divers	1 292 732	45 035	27 500	1 365 267
Fournisseurs factures non parvenues	95 754			95 754
Charges à payer	60 935			60 935
Total autres	2 260 783	48 883	29 123	2 338 789
Total autres dettes	2 380 923	566 646	60 783	3 008 352

Les autres dettes sont majoritairement à échéance court terme.



3.5.14 Compte de régularisation passif

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liés aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices.

En K€	Solde 31/12/2023	Variation	Autres mvts	Solde 31/12/2024
Amort. des différences sur prix de rembours. à percevoir	151 775		-12 674	139 101
Autres comptes de régularisation	85 215	138	679	86 032
Comptes de liaison	1 339	19 061	-9 856	10 544
Produits constatés d'avance	16 396	-3 925	149	12 620
Comptes de régularisation	254 725	15 274	-21 702	248 297

Les comptes de régularisation passif sont composés :

- Des écritures de retraitement des subventions d'investissement,
- Des comptes de régularisation des sociétés du périmètre (produits constatés d'avance et surcotes).



3.6 Notes sur le compte de résultat

3.6.1 Produits financiers nets de charges

En K€	Non Vie	Vie	Activités Mutualistes	Autres Activités	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	227 238	354 334	258	247	582 077	293 129
Autres produits des placements	70 877	103 502	33 643	24 463	232 484	267 676
Produits provenant de la réalisation des placements	59 243	136 096			195 338	149 721
Ajustement ACAV (plus-values)		5 727			5 727	4 506
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-60 521	-19 315	-1 261	-243	-81 340	-17 880
Autres charges de placements	-32 130	-55 335	-26 636	-24 879	-138 980	-79 152
Pertes provenant de la réalisation des placements	-32 259	-60 203			-92 462	-25 972
Ajustement ACAV (moins-values)		-2 451			-2 451	-744
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	232 447	462 356	6 004	-412	700 395	591 284

Conformément à l'ANC 2020.01, le poste "Produits financiers nets de charges" comprend l'intégralité des "produits nets de placements".

A ce titre, l'ensemble de la part allouée au non-technique a été transféré en exploitation en 2024. L'impact de cette intégration est de 150 424 K€ pour l'année en cours. L'impact sur 2023 aurait été un reclassement de 194 M€ vers l'exploitation.

3.6.2 Ventilation des charges par nature des « Autres Activités » et « Autres Activités Mutualistes »

Charges des autres activités en K€	Solde 31/12/2024	% du total	Solde 31/12/2023	% du total	Variation 2024 / 2023	Variation en %
Achats et charges externes	-1 314 334	38,3%	-1 255 104	38,1%	-59 230	4,7%
Charges de personnel	-1 683 567	49,1%	-1 595 475	48,5%	-88 092	5,5%
Impôts et taxes	-160 905	4,7%	-159 008	4,8%	-1 897	1,2%
Autres charges d'exploitation	-43 510	1,3%	-75 550	2,3%	32 040	-42,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-224 186	6,5%	-202 851	6,2%	-21 335	10,5%
Part. salariés des autres activités	-982	0,0%	-1 996	0,1%	1 014	-50,8%
TOTAL	-3 427 483	100,0%	-3 289 983	100,0%	-137 501	4,2%

Ce poste est constitué principalement des charges relatives au personnel (y compris le personnel externe inclus dans le poste « Achats et charges externes ») ainsi que les impôts et taxes associés.

3.6.3 Autres produits nets non techniques

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits non-techniques	40 565	38 788
Charges non-techniques	-83 627	-89 661
Produits nets des placements		193 788
Autres produits nets non techniques	-43 063	142 914

Comme indiqué précédemment, les produits nets des placements ont été reclassés en « produits financiers nets de charges » (résultat technique).

Ce poste comprend les charges/produits des sociétés d'assurance, non affectés à leur résultat technique. Les principaux contributeurs sur ce poste sont Harmonie Mutuelle, MGEN, Mutex et MNT.



3.6.4 Résultat exceptionnel

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	71	8 500
Reprise de provisions pour dépréciation exceptionnelles	2 486	6 886
Autres produits exceptionnels	114 521	75 298
Total produits exceptionnels	117 078	90 684
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	-1 176	-1 206
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-3 693	-4 987
Autres charges exceptionnelles	-54 631	-36 124
Total charges exceptionnelles	-59 500	-42 317
Résultat exceptionnel	57 578	48 367

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Le résultat exceptionnel 2024 s'élève à 57 578 K€. Les contributions les plus importantes correspondent à :

- Reprise de l'écart d'acquisition négatif Mutex (amorti sur 15 ans) : + 25 M€
- Reprise de l'écart d'acquisition négatif UMR (amorti sur 10 ans) : + 10 M€
- Autres (Plus-values de cession d'actifs, amortissement de subvention) : + 22 M€

3.6.5 Impôts sur les résultats

En K€ Produit (+) / Charge (-)	Total 2024	Total 2023
IS exigible (dans les comptes sociaux)	-54 664	-137 923
Impôt différé	3 799	-13 393
- Différences temporaires	-1 693	14 174
- Activation et utilisation des déficits reportables	6 928	-26 567
- Ecritures de retraitement	-1 436	-1 003
Total	-50 865	-151 316

Seuls les déficits reportables présentant une probabilité d'imputation sur les résultats fiscaux futurs ont fait l'objet d'une activation. A noter que cette année, il y a eu plus d'activation de déficits reportables que d'utilisation, notamment avec 34 M€ chez HM, générant une hausse des impôts différés actifs de 14 M€.

Les déficits fiscaux des entités pour lesquelles les perspectives de résultats à court/moyen terme ne permettent pas la récupération de ces déficits n'ont pas été activés.



Le tableau ci-dessous détaille les déficits fiscaux activés ou pas :

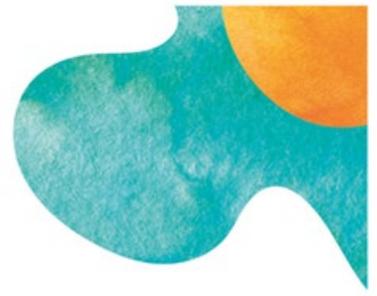
Total 31/12/2024 En K€	Déficits activés	Déficits non activés
Sous-groupe HDS	0	1 135
Sous-groupe HGO	3 578	38 897
Sous-groupe SAFM	3 398	1 550
Sous groupe VYV3	1 295	32 599
Groupe fiscal MGEN	74 559	203 021
Groupe fiscal Hospitalia	0	12 256
Harmonie Mutuelle / Foncière HMFLV	26 228	121 668
UMR / SCI COREMIMMO	0	23 979
UMG Groupe VYV	0	410
Mutuelle Mare Gaillard	0	7 296
SMACL	0	37 697
Sous-groupe VYV Invest	0	42 786
EGAS	0	3 715
ESPRIT RETRAITE	0	3 520
Total	109 058	530 527

La preuve d'impôt est détaillée ci-après :

Preuve d'impôt	31/12/2024	31/12/2023
Résultat Net (part du groupe)	238 278	178 554
Charge / Produit d'impôt	-50 865	-151 316
Intérêts Minoritaires	-6 051	-3 043
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 476	170
Résultat consolidé avant impôts	293 719	332 743
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	-73 430	-83 186
Eléments en rapprochement		
Unions / Mutuelles non fiscalisées	-3 182	-1 072
Dotation / reprise aux écarts d'acquisition	8 616	6 104
Déficits reportables non activés	46 323	-1 792
Différences Permanentes (réintégration (-) / déduction (+))	-42 833	-14 665
Variation des PV latentes OPCVM, sans impot différé	-20 275	-50 479
Crédits d'impôt	7 669	8 093
Incidence du changement de taux pour le calcul des Impôts différés	-1 758	-518
Impôts différés non comptabilisés sur retraitements / différences temporaire	-4 056	-9 012
Résultat des SCI (transparence fiscale)	420	1 154
Impact fiscal Boni UMR (rescrit fiscal)	23 929	
Autres, régularisations d'IS, autres taux	7 711	-5 941
Charge / Produit d'impôt comptabilisé	-50 865	-151 316

La baisse de la charge d'impôt entre 2023 et 2024, de 100 M€, s'explique principalement par :

- Une consommation plus importante en 2024 des déficits reportables non activés (+ 48 M€)
- Une augmentation plus faible des plus-values latentes sur OPCVM, sur lesquelles aucun impôt différé n'a été comptabilisé (+ 30 M€).
- Une récupération d'IS sur le boni UMR, suite à une demande de rescrit (+24 M€)



3.6.6 Effectif

L'effectif du groupe (entités consolidées) s'élève en 2024 à 44 667 salariés.



3.6.7 Informations sectorielles

3.6.7.1 Compte de résultat par activité

En K€	Activité Assurance	Activités Soins et Accompagnement	Autres	Consolidé 31/12/2024
Cotisations Emises	8 374 078	0	0	8 374 078
Variation des Cotisations non Acquisées	-2 611	0	0	-2 611
Cotisations Acquisées	8 371 467	0	0	8 371 467
Produits d'exploitation bancaire	0	0	0	0
Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités	50 761	2 668 295	65 726	2 784 782
Autres Produits d'Exploitation	277 810	255 862	533	534 206
Produits Financiers Nets de Charges	691 071	7 509	1 815	700 395
Total des produits d'exploitation courante	1 019 642	2 931 666	68 074	4 019 382
Charges des Prestations d'Assurance	-7 316 429	0	0	-7 316 429
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	-11 233	0	0	-11 233
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0
Charges des autres activités	-397 113	-2 952 463	-77 908	-3 427 483
Charges de gestion	-1 355 929	0	0	-1 355 929
Total des charges d'exploitation courante	-9 080 705	-2 952 463	-77 908	-12 111 075
Opérations intersectorielles	8 450	-11 722	3 274	2
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	318 854	-32 518	-6 560	279 776
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	-573	0	-573
Autres produits nets non techniques	-47 031	0	0	-47 031
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	271 823	-33 091	-6 560	232 173
Résultat exceptionnel	35 820	16 856	4 902	57 578
Impôts sur les Résultats	-44 384	-3 368	-3 113	-50 865
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	263 260	-19 603	-4 771	238 886
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équiv.	1 196	0	280	1 476
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	264 456	-19 603	-4 491	240 361
Intérêts minoritaires	0	-950	-1 133	-2 083
RESULTAT NET (part du groupe)	264 456	-20 553	-5 625	238 278

L'organisation des activités entre Assurance, Soins et Accompagnement et Autres est décrite dans le paragraphe 3.2.3.



3.6.7.2 Bilan (Actif) par activité

BILAN ACTIF en K€	Assurance	Soins et Accompagnement	Autres Activités	Consolidé 31/12/2024
Actifs incorporels	85 912	116 099	37 265	239 277
- dont écart d'acquisition	0	90 585	29 690	120 274
Placements dans les entreprises d'assurance	23 185 336	-220 107	-132 350	22 832 878
- Terrains et constructions	1 736 907	0	0	1 736 907
- Placts dans les entreprises liées et lien de participat°	462 585	-220 107	-132 350	110 128
- Autres placements	20 762 330	0	0	20 762 330
- Créances/espèces déposées près des entrep.cédantes	223 513	0	0	223 513
Placts représ. les prov° techn.affér.aux contr.en UC	83 149	0	0	83 149
Placements des autres entreprises	176 962	454 443	170 115	801 520
Titres mis en équivalence	27 962	0	4 981	32 943
Part cession.et rétrocession.dans les prov° techn.	1 790 749	0	0	1 790 749
- Provisions techniques Vie	277 682	0	0	277 682
- Provisions techniques Non-Vie	1 513 067	0	0	1 513 067
Créances	2 461 476	910 714	125 089	3 497 279
- Créances nées d'op° d'assurance ou de réassurance	1 024 568	0	0	1 024 568
- Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0
- Créances sur les entreprises du secteur bancaire	941 035	387 178	100 661	1 428 874
- Autres créances	495 873	523 535	24 428	1 043 836
Parts des garants dans les engagements en substitution	0	0	0	0
Autres actifs	246 990	1 157 391	1 867	1 406 248
- Immobilisations corporelles	246 959	1 092 251	1 867	1 341 076
- Autres	31	65 141	0	65 171
Comptes de régularisation - Actif	937 745	8 699	664	947 108
Total de l'actif	28 996 281	2 427 239	207 630	31 631 150



3.6.7.3 Bilan (Passif) par activité

BILAN PASSIF en K€	Assurance	Soins et Accompagnement	Autres Activités	Consolidé 31/12/2024
Fonds propres Groupe	4 902 445	818 820	-47 160	5 674 105
- Fonds de dotation sans droit de reprise ou capital	1 634 595	229 218	265 700	2 129 513
- Réserves de consolidation	3 002 105	509 299	-307 236	3 204 168
- résultat	264 456	-20 553	-5 625	238 278
- Autres fonds mutualistes	1 289	100 856		102 146
Intérêts minoritaires		47 431	8 526	55 957
- intérêts minoritaires - part dans les réserves	-3 968	46 481	7 392	49 905
- intérêts minoritaires - part dans le résultat	3 968	950	1 133	6 051
Passifs subordonnés	110 233	1 371		111 604
Provisions techniques brutes	19 661 633			19 661 633
- Provisions techniques Vie	12 881 463			12 881 463
- Provisions techniques Non-Vie	6 780 171			6 780 171
Provisions techniques des contrats en unités de compte	81 376			81 376
Engagements techniques sur opérations données en substitution				
Provisions pour risques et charges	254 911	146 506	369	401 786
Fonds dédiés		75 800		75 800
Autres dettes	4 034 135	1 211 765	74 692	5 320 591
- dettes nées des opérations d'assurance et de ré assurance	1 598 218			1 598 218
- dettes envers les entreprises du secteur bancaire	159 395	545 138	9 487	714 020
- dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire				
- dettes représentées par des titres	500 000	1		500 001
- Autres dettes	1 776 521	666 626	65 205	2 508 351
Compte de régularisation - Passif	-48 451	125 545	171 204	248 297
Total du passif	28 996 281	2 427 239	207 630	31 631 150



3.7 Informations complémentaires

3.7.1 Evènements postérieurs

Néant

3.7.2 Evolutions à venir

Dans le cadre de son développement stratégique, le Conseil d'administration de l'UMG Groupe VYV a validé le projet de mise en place un groupe d'intégration fiscale, à effet du 1/1/2025, dont elle en sera la tête d'intégration, conformément aux dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Cette intégration permettra la consolidation des résultats fiscaux avec ceux des autres entités du groupe et impliquera le dépôt de la première déclaration fiscale d'ensemble en mai 2026.

3.7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'année 2024, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 4.796 K€ TTC au titre du contrat légal des comptes sociaux des sociétés consolidées et des comptes consolidés de l'UMG Groupe VYV, ainsi qu'à 383 K€ TTC pour des services autres que la certification des comptes.

Sont compris dans ces honoraires ceux facturés dans le cadre l'audit des comptes consolidés pour un montant de 348 K€ TTC et sont répartis de manière équivalente entre le cabinet Forvis Mazars et le cabinet Grant Thornton.



**POUR UNE
SANTÉ
ACCESSIBLE
À TOUS**